



CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA TABACULTURE EST EN CRISE

Rapport du comité permanent de l'agriculture

Juin 1987

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 32

Le mardi 23 juin 1987

Président: Lee Clark

Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent de

L'agriculture

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA TABACULTURE EST EN CRISE

CONCERNANT:

Conformément à l'article 96(2) du Règlement,
étude des coûts des intrants agricoles.

Y COMPRIS:

Troisième rapport à la Chambre

Rapport du comité permanent de l'agriculture

Juin 1987

Deuxième session de la
trentième législature, 1986-1987

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE
LA TABACULTURE
EST EN CRISE

Rapport du comité permanent de l'agriculture

Juin 1987

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 32

Le mardi 23 juin 1987

Président: Lee Clark

*Procès-verbaux et témoignages
du Comité permanent de*

L'agriculture

CONCERNANT:

Conformément à l'article 96(2) du Règlement,
étude des coûts des intrants agricoles.

Y COMPRIS:

Troisième rapport à la Chambre

Deuxième session de la
trente-troisième législature, 1986-1987

LE SOUS-COMITÉ SUR LA TABACULTURE DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du Comité permanent de l'Agriculture, du mercredi 5 novembre 1986, votre sous-comité présente le rapport qui suit et vous recommande de l'adopter à titre de troisième rapport à la Chambre.

Le sous-comité prie le Comité permanent de demander au gouvernement de déposer une réponse à ce rapport, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement.

I. Le sous-comité désire exprimer toute sa gratitude envers son personnel, dont le soutien a été précieux pour la réussite de son travail. Les remerciements sont adressés en particulier à ses chercheurs, Leonard A. Christie et Sally Rutherford, du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et James Taylor, gestionnaire du sous-comité, dont les conseils, les conseils et les conseils ont été très utiles.

- Exports..... 16
- Imports..... 17
- Recherche..... 17

II. Conclusion..... 18

Annexe I..... 19

- Tableaux statistiques..... 19

Annexe II..... 20

- Exemples des avantages dont bénéficient les tabaculteurs dans le cadre du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac..... 20

Annexe III..... 21

- Témoins..... 21

Annexe IV..... 22

- Documents présentés..... 22

LE SOUS-COMITÉ SUR LA TABACULTURE AU CANADA

Président : Harry Brightwell

Voici la liste des membres du sous-comité qui ont pris part à la rédaction du présent rapport :

Vic Althouse

Bruce Halliday

Pat Binns

Maurice Foster

Bud Bradley

REMERCIEMENTS

Le sous-comité désire exprimer toute sa gratitude envers son personnel, dont le soutien a été si précieux pour la réussite de son travail. Le souscomité souligne en particulier la contribution de ses chercheurs, Leonard A. Christie et Sally Rutherford, du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, et James Taylor, greffier du sous-comité, dont les conseils, les connaissances et l'appui ont été des plus utiles.

TABLE DES MATIÈRES

1. Avant-propos du président	ix
2. Recommandations	xi
3. Définitions	xiv
4. Introduction	1
5. Ceux qui quittent la ferme	5
6. Aide aux producteurs en transition	9
• Programme de recyclage des entreprises.....	9
• Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac.....	12
7. Perspectives d'avenir	15
• Exportations.....	15
• Importations.....	16
• Recherche.....	17
8. Conclusion	19
Annexe I	21
• Tableaux statistiques.....	21
Annexe II	33
• Exemples des avantages dont bénéficient les tabaculteurs dans le cadre du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac.....	33
Annexe III	35
• Témoins.....	35
Annexe IV	39
• Documents présentés.....	39

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

C'est M. Bruce Halliday, député d'Oxford, qui a eu à l'automne 1985 l'idée de faire une étude sur l'industrie de la tabaculture. Il a réussi à faire adopter sa motion par la Chambre des communes et un comité fut créé.

Or, à cause de retards de procédure, il n'y eu guère d'avancement avant la fin de la session, en août 1986, qui marquait la fin de la période d'effet de la motion Halliday. En vertu de nouvelles règles régissant les comités, le Comité permanent de l'agriculture créa, à l'automne 1986, le sous-comité sur la tabaculture qui en est à remettre son rapport.

On recruta les membres du sous-comité au sein du Comité permanent mais on s'assura que M. Bud Bradley, député d'Haldimand-Norfolk, M. Bruce Halliday, député d'Oxford, et M. Pat Binns, député de Cardigan, qui représentent tous des régions productrices de tabac, pourraient prêter leur concours aux travaux du Comité. On a également retenu les noms de MM. Maurice Foster, député d'Algoma, et Vic Althouse, député de Humboldt-Lake Centre.

Le rapport entend faire ressortir la situation critique qui règne dans l'industrie de la tabaculture. Ses recommandations, si elles sont acceptées et mises en vigueur, pourraient adoucir les problèmes des producteurs et, par voie de conséquence, améliorer la situation dans les régions productrices de tabac.

En fait, bon nombre de ces recommandations pourraient s'appliquer à d'autres secteurs stratégiques de l'agriculture et leurs effets pourraient dépasser le simple cadre de la tabaculture. Le temps et l'énergie que les membres du sous-comité ont consacrés à cette question sont une preuve de leur préoccupation à l'égard des tabaculteurs et de l'ensemble des producteurs agricoles.

Harry Brightwell, député
Président du sous-comité
sur la tabaculture

Recommandations

1. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de porter la subvention initiale au titre de la réorientation versée dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs à un maximum de 2 000 \$ par personne admissible, auxquels s'ajoutent 500 \$ par personne à charge.
2. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'inclure dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs des allocations pour la garde des personnes à charge, ces indemnités étant équivalentes à celles offertes dans le cadre du programme «Planification de l'emploi».
3. Le sous-comité recommande d'ajouter des activités de formation en cours d'emploi au programme de formation offert dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs.
4. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter le niveau de remboursement des salaires, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi», et que la période maximum de couverture passe à 52 semaines.
5. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter la période pendant laquelle des indemnités sont versées aux personnes qui se lancent en affaires dans des domaines autres que le secteur agricole, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi», et de porter de 26 à 52 semaines la période pendant laquelle ces allocations sont versées.
6. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter les allocations pour les déplacements, l'hébergement et le déménagement, prévues dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs, pour qu'elles soient équivalentes aux indemnités similaires du programme «Planification de l'emploi».
7. Le sous-comité recommande au gouvernement fédéral d'examiner la possibilité d'ajouter des services d'orientation aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et que ces services soient offerts le plus tôt possible aux personnes qui font appel aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et qui s'inscrivent au Plan canadien de réorientation des agriculteurs.
8. Le sous-comité recommande d'affecter des crédits spéciaux aux éléments du programme «Planification de l'emploi» axés sur l'avenir des produits et sur les innovations afin d'assurer le financement des projets avancés dans les meilleurs délais.
9. Le sous-comité demande instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale de réévaluer le régime des paliers utilisé par son Ministère afin d'aider le plus possible les régions en difficulté.
10. Le sous-comité recommande à Agriculture Canada d'envisager d'assouplir quelque peu le cadre budgétaire du Programme de recyclage des entreprises de manière à permettre le transfert de crédits entre les trois composantes du programme, compte tenu de la nature changeante des demandes d'aide financière.
11. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de modifier le Programme de recyclage des entreprises de manière que les particuliers soient admissibles à une aide financière.

12. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'offrir une aide au titre du recyclage des entreprises, autre que celle consentie dans le cadre du Programme de recyclage des entreprises, sous forme de subventions, de garanties ou de prêts de cinq ans portant des intérêts peu élevés.
13. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de modifier la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* et la *Loi sur le crédit aux syndicats agricoles* de manière à porter à 200 000 \$ le montant maximum des prêts personnels et de fixer à 15 ans, dans les deux lois, la période de remboursement des prêts pour la construction de bâtiments.
14. Le sous-comité recommande au gouvernement d'entreprendre la mise en place de moyens plus efficaces pour faire face aux importations de produits agricoles qui, à cause de subsides ou d'autres politiques de production, se vendent moins cher que les produits canadiens destinés aux marchés intérieurs.
15. Le sous-comité recommande aux gouvernements d'examiner la possibilité de modifier le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, c'est-à-dire éliminer la limite maximum imposée aux paiements versés aux producteurs de même que l'obligation de vendre le reste de leur quota sur le marché libre et d'avoir produit du tabac au cours de l'une des trois dernières années.
16. Le sous-comité recommande au gouvernement de consulter les administrations provinciales au sujet des modifications à apporter au Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, de manière à permettre aux tabaculteurs de conserver à l'abri des créanciers une part accrue des fonds obtenus dans le cadre du programme, afin de les aider à se réorienter dans d'autres secteurs.
17. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner les répercussions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* sur les agriculteurs qui quittent la production agricole à cause de problèmes financiers.
18. Le sous-comité recommande au gouvernement de poursuivre ses efforts en vue de négocier une réduction des tarifs applicables au tabac importé par les pays de la Communauté économique européenne et d'autres nations.
19. Le sous-comité recommande au gouvernement de continuer d'appuyer fermement les efforts déployés par les producteurs de tabac en vue de percer sur de nouveaux marchés d'exportation.
20. Le sous-comité recommande au gouvernement de poursuivre la recherche sur le tabac à la station de recherche de Delhi, à la Ferme expérimentale de L'Assomption et à la station de recherche de Charlottetown, et d'accorder à ces établissements des ressources financières et humaines proportionnelles aux besoins de l'industrie qu'ils servent.
21. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter les ressources humaines et financières mises à la disposition de la station de recherche de Delhi, afin de lui permettre de mieux répondre à la demande en recherche et en conseils d'experts sur tous les aspects de la production, de la commercialisation et de la transformation des cultures de remplacement, tout en poursuivant ses travaux de recherche courants.
22. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'entreprendre des travaux de recherche et de transfert des connaissances techniques, en matière de production et de commercialisation de cultures de remplacement, à la Ferme expérimentale de L'Assomption et à la station de recherche de Charlottetown.

23. Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'affecter une part de la taxe d'accise prélevée sur chaque paquet de cigarettes, pendant une période de cinq ans, à l'amélioration du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, à l'amélioration du Programme de recyclage des entreprises, au développement industriel et à la création d'emplois dans les régions productrices de tabac du Canada.
24. Le sous-comité approuve la décision prise par le ministre de l'Agriculture, qui s'est engagé à appuyer les producteurs de tabac s'ils poursuivent leurs démarches en vue de la création d'un office national de commercialisation.

DÉFINITIONS

- Tabac jaune** — il représente 98 % du tabac produit au Canada; ce tabac est séché dans un flux d'air chauffé mais n'est pas exposé à la fumée; on l'utilise pour la fabrication des cigarettes.
- Tabac de type Burley** — ce tabac n'est cultivé qu'en Ontario; il s'agit d'un tabac léger séché naturellement, dans des endroits abrités; on le mélange avec du tabac jaune, pour la fabrication de cigarettes.
- Tabac à cigare** — il est produit au Québec et sert à la garniture des cigares.
- Tabac à pipe** — il est encore produit en petites quantités au Québec; on le fume dans une pipe.
- Poids à l'état vert** — il s'agit du poids du tabac séché au four prêt à être vendu aux enchères par le tabaculteur.
- Poids reséché** — il s'agit du poids du tabac traité, séché plus à fond et remballé pour entreposage commercial, après la vente aux enchères. Sur les marchés du tabac, qu'il s'agisse du marché interne, de l'exportation ou de l'importation, les quantités sont données en poids reséché.
- Compte débiteur** — il s'agit de créances ou d'argent qui sont dus à un producteur, par suite de la vente de son produit ou de biens autres que des terrains ou son quota.

INTRODUCTION

Au Canada, le tabac est cultivé et mis sur le marché à titre de culture commerciale depuis plus de 50 ans. Dans le sud de l'Ontario, où l'on produit 90 pour cent de la récolte canadienne de tabac, la tabaculture, qui n'était au début qu'une activité agricole d'ordre secondaire, a acquis beaucoup d'importance au cours des années 50. Dans les Maritimes, la culture du tabac a été introduite durant les années 60, sous les auspices mêmes de l'industrie des produits du tabac. Au Québec, où l'on cultive le tabac depuis longtemps, on a observé une hausse importante de la production au cours des années 70. En 1981, alors que la production de tabac était à son sommet, il y avait environ 2 800 tabaculteurs au Canada. Le sous-comité sur la tabaculture a appris, au cours des audiences publiques tenues dans les régions productrices de tabac du Canada, que le nombre de tabaculteurs pourrait diminuer de près de la moitié en 1987.

À de nombreuses reprises, on rappelé au sous-comité que cette chute du nombre de producteurs de tabac n'était pas une simple donnée statistique, mais représentait la perte du gagne-pain de familles entières, en plus d'ébranler sérieusement la viabilité économique des collectivités touchées.

Ces dernières années, la production de tabac jaune en Ontario est passée de 220 millions de livres en 1981 à 148 millions de livres en 1986, et le nombre de producteurs est passé de 2 200 à 1 500 durant la même période. La production de tabac de l'Île-du-Prince-Édouard a diminué de 21 pour cent par rapport aux huit millions de livres produites en 1983; par ailleurs, le nombre de tabaculteurs dans cette province est passé de 80, en 1983, à 72, en 1986. En 1986, la production de tabac jaune du Québec a baissé de 28 pour cent pour passer à dix millions de livres, et le nombre de producteurs a diminué de 20 pour cent au cours des quatre dernières années; en 1987, ils n'étaient plus que 116. Les producteurs de la Nouvelle-Écosse ont absorbé une diminution de 13,5 pour cent de leur production par rapport aux 1,1 million de livres produites en 1985; en outre, alors qu'il y eut jusqu'à 44 tabaculteurs en Nouvelle-Écosse, en 1970, ils ne sont plus que 16 maintenant. Au Nouveau-Brunswick, le nombre de producteurs est demeuré le même mais, l'an dernier, ces sept agriculteurs n'ont produit qu'un peu plus de la moitié de la récolte de tabac de 1983, soit 937 000 livres.

Les producteurs de tabac jaune ne sont pas les seuls touchés par les coupures. En 1987, les producteurs de tabac de type Burley de l'Ontario produiront une petite récolte, après un arrêt de production de deux ans par suite de la baisse de la demande de ce type de tabac. Au Québec, les producteurs de tabac à cigare et à pipe ont dû réduire leur production de moitié; en effet, celle-ci est passée d'un million de livres, au début des années 80, à 500 000 livres en 1986. De plus, leur nombre a diminué de 10 pour cent, pour passer à 126. Il apparaît évident que l'industrie de la tabaculture est actuellement en crise.

Dans les secteurs où la production de tabac est importante, notamment dans le sud de l'Ontario, les producteurs agricoles ont vu la valeur de leurs biens s'effriter peu à peu. La valeur des terres a diminué de 2 500 à 3 000 \$ l'acre en 1982, la valeur du matériel courant a connu une baisse variant de 900 à 1 200 \$ l'acre, et la valeur des quotas est passée de 2,50 \$ en 1981 à environ 0,65 \$ au printemps de 1987. À cause de la baisse de la demande de tabac, beaucoup de producteurs ont sur les bras de la machinerie et des quotas qui ont perdu beaucoup de leur valeur. Le matériel est spécialisé et il n'est pas facilement utilisable pour d'autres types d'exploitation agricole. Beaucoup d'entre eux n'ont plus de garantie pour emprunter afin d'assumer les coûts d'exploitation en vue de la production d'une marchandise pour laquelle ils possèdent l'équipement nécessaire et les compétences voulues. La plupart d'entre eux n'ont plus de pouvoir d'emprunt et, pour cette raison, ils ne peuvent pas essayer de remplacer le tabac par une autre culture.

La situation critique dans laquelle se trouvent les tabaculteurs a été portée à l'attention du sous-comité à de nombreuses reprises.

C'est vrai qu'un résident de Toronto peut, en échange de deux terrains résidentiels, obtenir une ferme entièrement équipée dans cette région-ci. L'équilibre est rompu. Et le pire, c'est que nos meilleurs producteurs et productrices agricoles, qui ont de l'expérience dans tous les secteurs de l'agriculture, sont forcés de quitter la région. Est-ce que la campagne n'appartient pas à tout le monde, n'est-ce pas le royaume de la ferme familiale?

(Père John Mooney, Tillsonburg (Ontario))
(Fascicule 2:31)

Tout le monde parle des cultures de remplacement, je n'ai rien contre. Mais le produit de remplacement doit avoir les mêmes exigences que le tabac, sinon ce n'est pas une vraie culture de remplacement. Permettez-moi de faire une analogie, pour vous faire comprendre mon point de vue. Supposons que le gouvernement ait dit à la compagnie Chrysler, lorsque celle-ci éprouvait des difficultés financières et cherchait à obtenir l'appui du gouvernement, qu'il était prêt à l'aider mais que la compagnie devrait fabriquer des bicyclettes au lieu des automobiles. Les analogies ne sont jamais parfaites, et vous avez vite fait de constater que cela ne marche pas. La compagnie Chrysler a des frais généraux, fixes et autres, associés à la fabrication de ses voitures. La majorité des personnes ici présentes sont des producteurs de tabac. Les frais généraux fixes et les frais variables afférents à la production de tabac sont tels qu'aucune autre culture, à l'heure actuelle, ... ne peut leur permettre de faire un bénéfice net, si petit soit-il.

(Joe DiGiovanni, Tillsonburg (Ontario))
(Fascicule 2:56)

Lorsque j'entends parler d'agriculteurs qui ne peuvent plus emprunter à la banque et qui n'ont plus d'argent pour faire leur marché, j'ai honte de mon pays. J'ai toujours été fière d'être Canadienne, mais je commence maintenant à avoir des doutes. Beaucoup de ces braves gens ont travaillé très fort et ont fait de cette région, qui n'était rien avant l'introduction de la culture du tabac, l'une des plus productives du Canada. Des gens sur le point de prendre leur retraite, dont la seule garantie est leur ferme, ont perdu leur sécurité matérielle pour leurs vieux jours.

(Mickey Murphy, Delhi (Ontario))
(Fascicule 3:69)

Les producteurs individuels ne sont pas les seuls à éprouver des difficultés financières. Dans toutes les régions productrices de tabac, on a fait savoir au sous-comité que le déclin de l'industrie locale du tabac aurait de graves répercussions sur l'ensemble de la communauté rurale.

Dans chaque région productrice de tabac, la tabaculture génère une part importante des recettes, à l'échelon local. D'après les témoignages recueillis par le sous-comité, la production de tabac en Ontario, en 1986, a généré des rentrées à la ferme évaluées à 220 millions de dollars et a fourni 28 000 emplois saisonniers. Selon certaines personnes qui oeuvrent dans le domaine de la tabaculture, le déclin actuel de l'industrie de la tabaculture entraînera la disparition du tiers de ces emplois. En 1986, dans l'Île-du-Prince-Édouard, la culture du tabac a entraîné des recettes monétaires agricoles de dix millions de dollars. L'industrie de la tabaculture a fourni environ 1 800 emplois saisonniers en 1982, mais le nombre de postes a diminué de 450 au cours des quatre dernières années. En Nouvelle-Écosse, par suite du déclin de l'industrie du tabac, évaluée à deux millions de dollars, on prévoit pour 1987 une diminution de 20 à 30 pour cent du nombre des emplois saisonniers, qui était de 300 ces dernières années.

Au Nouveau-Brunswick, la région productrice de tabac dépend beaucoup de cette industrie étant donné que ce produit est la plus importante culture commerciale, celle-ci générant un revenu brut agricole d'un million de dollars. Le sous-comité a été informé que, en 1987, le nombre d'emplois dans l'industrie du tabac sera de 150, soit la moitié du nombre de postes existants en 1983.

Dans les régions productrices de tabac du Québec, la culture du tabac génère des recettes monétaires agricoles de 20 millions de dollars et fournit entre 1 800 et 2 000 emplois par an. Toutefois, l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec prévoit que ce nombre diminuera de 10 pour cent uniquement en 1987.

Ainsi, le déclin de l'industrie du tabac a des effets dévastateurs. En effet, en plus de provoquer une perte de revenus pour les producteurs agricoles, les travailleurs et les entreprises de service, ce déclin cause un exode des populations, une hausse du chômage, une augmentation du nombre de bénéficiaires d'aide sociale, l'érosion de la base d'évaluation municipale et une baisse de la capacité à servir les dettes, sans parler des répercussions sociales négatives sur les familles et les collectivités touchées.

On estime qu'environ 30 pour cent des tabaculteurs canadiens éprouvent de graves difficultés financières. Ce chiffre est comparable à la situation dans l'ensemble de l'industrie agricole où, selon les estimations de la Société du crédit agricole, 30 pour cent des agriculteurs ont des problèmes financiers. Beaucoup d'agriculteurs ont pris des décisions d'affaires qui leur paraissent judicieuses lorsque les conditions économiques étaient relativement bonnes. Mais maintenant, ils doivent respecter leurs engagements financiers alors que les frais d'exploitation sont élevés et que les rentrées sont, parfois, inférieures au coût de production. Dans l'industrie du tabac, tout comme dans les autres secteurs de l'agriculture, l'expansion rapide et les forces extérieures exercées par les approvisionnements excédentaires qui perturbent les marchés d'exportation sont responsables, du moins en partie, des difficultés économiques auxquelles l'industrie fait face. Les changements apportés aux techniques de fabrication, les hausses nombreuses et importantes des taxes fédérales et provinciales sur les cigarettes, la politique gouvernementale et les pressions sociales contre la consommation de tabac ont également des répercussions sur l'industrie du tabac. (Voir tableau 10)

Le sous-comité a été informé que 25 pour cent des demandes adressées au Bureau d'examen de l'endettement agricole de l'Ontario ont été présentées par des producteurs de tabac. Dans une province où les tabaculteurs ne représentent que quatre pour cent du nombre total des agriculteurs, ces chiffres indiquent que les producteurs de tabac font face à de graves problèmes financiers. En outre, le fait que la majorité des producteurs de tabac aux prises avec des difficultés financières résident dans un secteur de 100 milles carrés a également des répercussions importantes sur la viabilité économique des collectivités locales.

Au cours des audiences tenues dans les régions productrices de tabac du Canada, le sous-comité a appris que les producteurs de tabac, dans l'ensemble, sont tout à fait conscients de la situation dans laquelle ils se trouvent.

Voici les remarques formulées par un témoin lors d'une audience du sous-comité, à Delhi :

Les agriculteurs ne demandent pas la charité au gouvernement. Ces hommes et ces femmes d'affaires fiers, dévoués et indépendants souffrent du bouleversement des opinions des Canadiens. L'aide que nous demandons pour la communauté agricole donnerait aux agriculteurs la possibilité de cultiver autre chose que le tabac, de fournir un produit en demande chez le public, d'augmenter le nombre d'emplois dans notre région de manière à assurer un niveau de vie acceptable pour nos familles et de contribuer à la prospérité de nos collectivités.

(Gordon Gibson, président
Tobacco Area Industrial Strategy Study
Delhi (Ontario) (Fascicule 3:10)

Le Canada produit surtout du tabac jaune à cigarettes. D'après les objectifs de production établis conjointement par les producteurs et l'industrie manufacturière pour 1986, l'Ontario a assumé 85 pour cent de la production, le Québec, dix pour cent et les Maritimes, cinq pour cent. En 1986, la production

totale de tabac a été de 148 millions de livres, d'une valeur de 257 millions de dollars. Ces chiffres marquent une baisse de 23 pour cent par rapport aux données de 1985. La production projetée pour 1987 est plus basse encore, soit 132,8 millions de livres.

Dans toutes les régions productrices de tabac du Canada, la superficie des terres consacrées à la culture du tabac et le rendement de ces terres ont augmenté depuis le milieu des années 70 jusqu'en 1982, après quoi les surfaces cultivées en tabac ont commencé à diminuer. Cette diminution est directement due à la baisse de la demande de tabac des manufacturiers. Les ventes de cigarettes ont commencé à diminuer en 1982, soit une petite baisse d'un tiers d'un pour cent, mais une augmentation de 16,5 pour cent des ventes de tabac canadien pour les cigarettes roulées à la main a compensé cette diminution. Il est intéressant de noter que la consommation de tabac pour les cigarettes roulées à la main augmente chaque année depuis 1982, année où le taux de chômage national a atteint onze pour cent. En 1983, les ventes combinées de cigarettes et de tabac pour les cigarettes roulées à la main ont diminué de quatre pour cent, soit la première baisse notable depuis 1949. La consommation de tabac a poursuivi sa chute et, en 1983, elle a encore baissé de six pour cent. Dans l'ensemble, la consommation de cigarettes a connu une baisse de 17 pour cent depuis 1983.

D'après les renseignements fournis au sous-comité par M. Neil Collishaw, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, la consommation de tabac par personne a diminué, assez régulièrement, de 0,129 livre par an entre 1959, année où la consommation fut à son maximum, et 1981. Entre 1981 et 1984, cette baisse fut de 0,24 livre par an, soit le double de la diminution annuelle antérieure.

À cause de la baisse de la consommation, à laquelle s'ajoutent les nouvelles techniques de fabrication qui utilisent 33 pour cent de moins de tabac par cigarette, la demande de tabac en 1986, par rapport à celle en 1981, a diminué de plus de six millions de livres, poids à l'état vert.

À ce sujet, beaucoup de témoins, y compris des représentants des offices de commercialisation du tabac et du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, ont affirmé que les taxes fédérales et provinciales sur les cigarettes étaient la principale cause de la diminution de la consommation.

Selon le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, les fumeurs canadiens ont dépensé 6,4 milliards de dollars (soit 1,3 pour cent du produit national brut) pour l'achat de produits du tabac en 1986, dont près de quatre milliards de dollars (64 pour cent) sont allés dans les coffres de l'État sous forme de taxes. D'après cet organisme, depuis le 1er janvier 1981, les taxes fédérales ont augmenté de 120 pour cent tandis que les taxes provinciales ont connu des hausses variables allant de 90 pour cent à Terre-Neuve, à 362 pour cent en Alberta. Depuis 1981, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 36 pour cent, tandis que l'indice du prix des cigarettes s'est accru de 120 pour cent. Auparavant, l'indice du prix du tabac suivait plus ou moins le taux d'inflation. (Voir tableaux 9 et 10)

Des études sur l'élasticité de la demande, dans le cadre desquelles on a examiné les rapports entre la consommation de cigarettes et le prix de ce produit, ont montré que l'augmentation du prix des cigarettes influe sur la consommation. Les jeunes et les personnes dont le revenu est fixe ou faible sont les plus sensibles aux hausses du prix des cigarettes; de plus, ces gens sont les plus susceptibles de diminuer leur consommation ou de cesser de fumer si les prix augmentent trop. De 1982 à 1986, lorsque le prix du tabac (ajusté compte tenu de l'inflation) a augmenté de 51 pour cent, surtout à cause des hausses de taxes, la consommation de cigarettes a diminué de 12,7 pour cent. Durant cette même période, le revenu personnel disponible, ajusté en fonction de l'inflation, a augmenté beaucoup plus lentement et le salaire moyen dans l'industrie a, en fait, diminué.

Le sous-comité reconnaît que d'autres facteurs, en plus des hausses de taxes, sont responsables de la baisse de la consommation de tabac. En effet, les pressions sociales et les valeurs changeantes ont

également des répercussions importantes sur la consommation de tabac et, par le fait même, sur l'industrie du tabac.

Depuis que le public est au courant des dangers posés par le tabac, soit depuis le début des années 60, on constate une tendance vers une diminution de la consommation de tabac. Les groupes pour les droits des non-fumeurs et les positions prises contre le tabac par les médecins ont eu des incidences de taille. Ainsi, le sous-comité a été informé que près de 40 municipalités, dont beaucoup de grandes villes, ont adopté des règlements interdisant l'usage du tabac dans les magasins à rayons, les endroits publics et autres lieux qui entrent dans l'aire de compétence des administrations municipales. Dans certaines grandes villes, il existe également des règlements interdisant l'usage du tabac au travail. Au Québec, le gouvernement provincial a adopté des mesures législatives concernant l'usage du tabac dans les endroits publics et, dernièrement, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il avait maintenant comme politique d'imposer des restrictions quant à la consommation de tabac au lieu de travail, pour tous les travailleurs qui relèvent du fédéral, d'ici 1989. Il n'y a pas de doute que ces mesures ont et auront de plus en plus de répercussions sur la consommation et la production de tabac.

Les exportations influent également sur la quantité de tabac produit. D'après les données historiques, de 30 à 40 pour cent du tabac jaune produit au Canada est exporté, et il s'agit presque entièrement du tabac jaune cultivé en Ontario. Les exportations de tabac sont demeurées relativement constantes ces dernières années mais, étant donné qu'il n'y a pas eu de hausse réelle du volume de tabac exporté, celles-ci n'aident pas à compenser pour la baisse de la demande observée au Canada.

En juin 1987, l'industrie canadienne de la tabaculture et les collectivités qui vivent de cette industrie sont vraiment en état de crise. Les producteurs de tabac, qui font face à un éventail de problèmes, constatent qu'il n'existe pas de solution facile à la rationalisation de cette industrie. Le présent rapport recommande des mesures visant à aider les agriculteurs qui abandonnent actuellement la culture du tabac à s'ajuster à de nouveaux emplois et à un autre mode de vie. Il contient également des recommandations qui, espérons-le, permettront de créer un climat dans lequel la rationalisation ordonnée et la stabilisation de la tabaculture est possible.

CEUX QUI QUITTENT LA FERME

Un certain nombre de producteurs ont décidé d'abandonner la culture du tabac. Comme mentionné plus haut, un grand nombre de tabaculteurs canadiens et leur famille ont quitté la ferme et leur mode de vie, ou le feront dans un proche avenir. Ces agriculteurs et leur famille devront trouver un nouveau gagne-pain et, dans bon nombre de cas, ils devront refaire leur vie ailleurs qu'à la ferme. Beaucoup devront recommencer à neuf, sans argent ou avec le peu qui leur restera une fois leurs dettes payées. Le Programme fédéral d'aide aux producteurs quittant l'industrie du tabac, qui vient de recevoir l'approbation du Conseil du Trésor, prévoit la prestation d'aide aux producteurs de tabac jaune de l'Ontario qui ont dû abandonner la culture du tabac entre février 1986, lorsque le gouvernement a fait connaître en termes clairs son intention d'aider les tabaculteurs, et avril 1987, lorsque le Programme d'aide aux producteurs de tabac a été mis en oeuvre.

Il est certain que les ajustements seront difficiles. D'après les résultats de l'enquête effectuée par le *Tobacco Area Industrial Strategy Study Committee* de Delhi, en Ontario, chaque exploitation productrice de tabac permettait de faire vivre 4,3 personnes et 55 pour cent des répondants étaient âgés de 46 à 65 ans. Seulement un producteur sur cinq a fait des études supérieures à la 13^e année et 83 pour cent des répondants ne s'estiment pas suffisamment préparés pour gagner leur vie dans un domaine autre que la tabaculture.

Le Plan canadien de réorientation des agriculteurs (PCRA) a été mis en place à l'automne de 1986 par l'honorable John Wise, ministre de l'Agriculture. Ce programme a pour but d'aider les producteurs agricoles qui doivent abandonner leur ferme pour des raisons financières. Le gouvernement offre, dans le cadre de ce programme, une aide financière, des services d'orientation professionnelle et des cours de formation en vue d'aider les familles d'agriculteurs à se réorienter dans de nouveaux domaines et à se trouver des emplois. Par le passé étant donné leur statut de travailleur indépendant, les agriculteurs n'étaient habituellement pas admissibles à ce type d'aide fédérale.

Le sous-comité croit savoir que, à ce jour, près d'un tiers de toutes les personnes inscrites au Plan canadien de réorientation des agriculteurs, en Ontario, sont des producteurs de tabac. Étant donné les conditions particulières qui règnent dans les autres régions productrices de tabac, un seul résident de l'une de ces régions n'a, jusqu'ici, présenté une demande d'aide dans le cadre du programme, comparativement à 100 en Ontario.

Suivant certains témoins qui se sont présentés devant le sous-comité, l'aide offerte dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs n'équivaut pas à celle consentie par Emploi et Immigration Canada dans le cadre du programme «Planification de l'emploi», sur lequel se fonde le Plan canadien de réorientation des agriculteurs. De nombreux conseils consultatifs locaux, qui relèvent des Centres d'Emploi du Canada, y compris le conseil consultatif local du comté d'Oxford qui a témoigné devant le sous-comité à Tillsonburg, en Ontario, font de l'excellent travail; notamment, ils ont soulevé un certain nombre de secteurs où l'on pourrait modifier le Plan canadien de réorientation des agriculteurs pour qu'il ressemble davantage au programme «Planification de l'emploi», ou bien simplement lui donner plus d'ampleur afin de le rendre plus attrayant pour les agriculteurs.

Actuellement, les personnes dont la demande d'inscription au Plan canadien de réorientation des agriculteurs est acceptée sont admissibles à une subvention initiale de 1 600 \$, au titre de la réorientation, pour les aider à assumer les dépenses familiales immédiates associées à l'arrêt des opérations dans leur ferme. Par la suite, elles touchent des allocations hebdomadaires, qui les aident à payer les dépenses courantes, pendant qu'elles se cherchent un emploi ou jusqu'à ce qu'elles puissent s'inscrire à des cours de formation, et ce pour une durée allant jusqu'à cinq mois.

Le sous-comité convient, avec le conseil consultatif local d'Oxford, que la subvention initiale de 1 600 \$ n'est pas suffisante pour couvrir les dépenses courantes et pour assumer les frais additionnels liés à un déménagement; en effet, ce sont là des dépenses auxquelles doivent parfois faire face les personnes inscrites au programme parce qu'elles ont tout perdu dans la faillite de leur entreprise.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de porter la subvention initiale au titre de la réorientation versée dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs à un maximum de 2 000 \$ par personne admissible, auxquels s'ajoutent 500 \$ par personne à charge.

Le producteur agricole et les membres de sa famille qui prenaient part aux travaux de la ferme peuvent s'inscrire aux cours de formation offerts dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs. Le sous-comité est d'avis que, vu l'absence de disposition concernant la garde des personnes à charge, il est difficile, voire impossible, pour certains participants de bénéficier des possibilités de formation offertes dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'inclure dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs des allocations pour la garde des personnes à charge, ces indemnités étant équivalentes à celles offertes dans le cadre du programme «Planification de l'emploi».

Suivant les informations fournies par le *Tobacco Area Industrial Strategy Study Committee*, il ressort que beaucoup de tabaculteurs sont des personnes assez âgées qui ont quitté l'école depuis de nombreuses années. Pour beaucoup d'entre elles, les cours de formation dispensés dans des classes régulières, comme ceux offerts actuellement dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, ne conviennent pas. Le sous-comité est d'avis qu'il faut déployer tous les efforts possibles afin d'aider les personnes admissibles à acquérir les compétences nécessaires pour décrocher un emploi.

Le sous-comité recommande d'ajouter des activités de formation en cours d'emploi au programme de formation offert dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs.

Actuellement, le Plan canadien de réorientation des agriculteurs contient des dispositions concernant le remboursement des salaires, qui visent à encourager les employeurs éventuels. Ainsi, suivant les dispositions du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, les employeurs touchent des allocations équivalant à 50 pour cent des salaires versés, pour un maximum de 140 \$ par semaine pendant 26 semaines. Dans le cadre du programme «Planification de l'emploi», les remboursements vont de 25 à 80 pour cent du salaire, pour un maximum de 350 \$ par semaine pendant 52 semaines.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter le niveau de remboursement des salaires, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi», et que la période maximum de couverture passe à 52 semaines.

Certains des producteurs qui quittent la ferme ont des compétences et le désir de lancer de nouvelles entreprises dans des domaines autres que le secteur agricole. Actuellement, suivant les dispositions du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, le gouvernement verse des allocations pour aider ces personnes à se lancer en affaires, soit 180 \$ par semaine pendant 26 semaines, comparativement aux 180 \$ par semaine pendant 52 semaines versés dans le cadre du programme «Planification de l'emploi».

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter la période pendant laquelle des indemnités sont versées aux personnes qui se lancent en affaires dans des domaines autres que le secteur agricole, dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs, suivant les dispositions du programme «Planification de l'emploi» et de porter de 26 à 52 semaines la période pendant laquelle ces allocations sont versées.

Par ailleurs, le conseil consultatif local d'Oxford a souligné certaines différences entre les allocations offertes dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs et celles disponibles en vertu du programme «Planification de l'emploi», y compris les indemnités pour les déplacements, l'hébergement et le déménagement.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter les allocations pour les déplacements, l'hébergement et le déménagement, prévues dans le Plan canadien de réorientation des agriculteurs, pour qu'elles soient équivalentes aux indemnités similaires du programme «Planification de l'emploi».

D'après certains témoins qui se sont présentés devant le sous-comité, les producteurs agricoles et leur famille qui font appel aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole font face à des problèmes financiers et personnels et ils n'ont pas accès à des services d'orientation, du moins pas avant qu'il ne soit trop tard pour être d'un grand secours. Le sous-comité a également appris que les services d'orientation offerts dans le cadre du Plan canadien de réorientation des agriculteurs ne sont pas aussi

facilement accessibles qu'ils pourraient et devraient l'être de manière à être vraiment utiles. Les avantages représentés par l'ajout de cet élément au programme des Bureaux d'examen de l'endettement agricole seraient de beaucoup supérieurs aux coûts, sur le plan de la santé mentale, de la planification financière et, ultimement, de la viabilité continue de la collectivité.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'ajouter des services d'orientation aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et que ces services soient offerts le plus tôt possible aux personnes qui font appel aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et qui s'inscrivent au Plan canadien de réorientation des agriculteurs.

Les changements proposés au Plan canadien de réorientation des agriculteurs seraient profitables à tous les secteurs de l'agriculture aux prises avec des difficultés et des ennuis financiers. Malheureusement, la plupart des régions productrices de tabac offrent peu de possibilités d'emploi dans d'autres domaines. Beaucoup des municipalités adjacentes dépendent de la culture du tabac pour appuyer les industries axées sur le tabac. La baisse du nombre de producteurs de tabac s'accompagne d'une diminution du nombre des entreprises connexes qui fournissaient du travail, en dehors de la ferme, aux familles des agriculteurs et aux résidents des villes. Le ministère des Affaires municipales producteurs de tabac dans le sud-ouest de l'Ontario. Dans dix des municipalités en question, moins de 20 pour cent des impôts proviennent d'entreprises commerciales et industrielles et de maisons d'affaires, et le reste découle du tabac. Compte tenu de l'absence apparente d'un potentiel économique axé sur des secteurs autres que le tabac et les industries connexes, il semble que les possibilités d'emploi dans ces cantons soient plutôt minces.

Des situations similaires prévalent dans les régions productrices de tabac du Québec, où des municipalités entières dépendent de la culture du tabac et ne possèdent que très peu d'autres sources de rentrées fiscales. Dans son témoignage au sous-comité, le maire de Sainte-Mélanie, au Québec, a affirmé que lorsqu'un agriculteur abandonne la culture du tabac, la valeur de ses terres peut connaître une baisse très importante parce que le sol, dans cette région, n'est d'aucune valeur, ou presque, pour des cultures autres que le tabac.

Dans les secteurs frappés par la fermeture de grosses usines ou par des réductions importantes des emplois dans les grandes entreprises, le gouvernement offre souvent son aide par l'entremise de programmes spéciaux de développement industriel et de création d'emplois. Le sous-comité pense que, à cause du déclin de l'industrie du tabac, il convient de mettre en place des programmes spéciaux et des services d'aide du genre. Il faut faire appel à des personnes compétentes et d'expérience qui aideraient à trouver de nouvelles entreprises susceptibles de créer des emplois. Il faut également mettre en place des programmes qui offrent une aide suffisante pour attirer et maintenir de nouvelles entreprises.

Du fait que le déclin de la tabaculture entraîne, dans les régions productrices, de grands bouleversements industriels,

Le sous-comité recommande d'affecter des crédits spéciaux aux éléments du programme «Planification de l'emploi» axés sur l'avenir des produits et sur les innovations et d'assurer le financement des projets avancés dans les meilleurs délais.

Le sous-comité croit également que, en règle générale, il faudrait accorder une aide accrue aux régions défavorisées. À l'heure actuelle, l'aide au développement industriel offerte dans le cadre du programme de développement industriel régional du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR) se fonde sur les niveaux d'emploi dans les limites d'un district de recensement, c'est-à-dire un «palier» dans le jargon du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Suivant le régime des paliers, le niveau d'aide offerte va croissant, c'est-à-dire qu'un district de 1^{er} palier reçoit une aide minimum et

celui du 4^e palier, une aide maximum. Ainsi, dans la région productrice de tabac de l'Ontario, le niveau d'aide offerte aux entreprises correspond à celle consentie aux districts du 1^{er} ou du 2^e palier. Le sous-comité est convaincu que si cette région, qui s'inscrit dans quatre districts de recensement, était considérée comme un seul district, elle serait sûrement traitée comme un district du 4^e palier admissible à une aide au développement industriel de beaucoup supérieure à celle disponible actuellement. Les représentants du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont, en fait, informé le sous-comité que le régime des paliers était actuellement à l'étude, notamment à cause des problèmes de ce genre.

Le sous-comité demande instamment au ministre de l'Expansion industrielle régionale de réévaluer le régime des paliers utilisé par son Ministère afin d'aider le plus possible les régions en difficulté.

AIDE AUX PRODUCTEURS EN TRANSITION

La baisse des achats de tabac depuis 1981, pour l'utilisation au pays et pour l'exportation, par les entreprises de transformation du tabac, a entraîné une diminution très importante de la production. Entre 1981, année où la production a marqué un sommet, et 1986, les producteurs de l'Ontario ont abandonné la culture du tabac jaune sur près de 54 000 acres. Durant cette période, la production de tabac jaune a été abandonnée sur quelque 700 acres au Québec et sur 1 050 acres dans les Maritimes. Compte tenu de la période de rotation de deux ans observée habituellement par les tabaculteurs, ces réductions indiquent que, en 1986, la superficie des terres disponibles pour d'autres cultures pourrait atteindre au moins 108 000 acres en Ontario, 1 400 acres au Québec et 2 100 acres dans les Maritimes. Selon le Comité consultatif du tabac, la production de tabac en Ontario sera de 110 millions de livres en 1987 et demeurera à peu près à ce niveau au cours des deux prochaines années. Par conséquent, la superficie des terres cultivées en tabac diminuera d'environ 10 000 acres additionnels, par rapport à ce qu'elle était en 1986. De plus, par suite de cette dernière réduction des surfaces cultivées en tabac, on estime que jusqu'à 500 producteurs pourraient abandonner la tabaculture en Ontario, en plus de ceux qui ont déjà cessé cette production. Vu l'importance de ces bouleversements, le ministre fédéral de l'Agriculture a entrepris des consultations, au début de 1986, avec ses homologues provinciaux et des représentants de l'industrie de la tabaculture en vue d'élaborer des programmes d'aide aux agriculteurs qui abandonnent la culture du tabac.

Programme de recyclage des entreprises

En février 1987, l'honorable John Wise, ministre fédéral de l'Agriculture, a annoncé l'établissement du Programme de recyclage des entreprises. Ce programme a comme objectif la mise en place d'entreprises qui amélioreront la stabilité à long terme et la compétitivité de l'agriculture dans les régions productrices de tabac du Canada. Ce programme est axé sur l'implantation de nouvelles cultures, les techniques de production, la commercialisation et la transformation qui ne nuiront pas à la production agricole actuelle du Canada. Il existe trois classes de financement dans le cadre de ce programme, à savoir : création de nouveaux marchés, implantation de cultures de remplacement et recherches à contrat. Parmi les candidats admissibles, on trouve les coopératives, les associations, les offices provinciaux de commercialisation et les sociétés ou les organisations similaires enregistrées qui sont en mesure de faire face aux risques associés à la réalisation d'un projet.

Les 15 millions de dollars affectés au Programme de recyclage des entreprises ont été répartis entre ces trois catégories de la manière suivante : création de nouveaux marchés, 11,3 millions de dollars; implantation de cultures de remplacement, 1,5 million de dollars; et recherches à contrat, 2,2 millions de dollars. L'ensemble des crédits affectés au programme devaient être répartis dans chacune des provinces productrices de tabac, compte tenu de la production moyenne de chacune calculée sur

cinq ans. À l'heure actuelle, on travaille à la mise en place du Programme de recyclage des entreprises en Ontario. Le Québec est la seule autre province qui négocie actuellement sa participation au programme. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse prendront une décision quant à leur participation à ce programme lorsque les négociations relatives au Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac auront pris fin. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, cette province a demandé des crédits uniquement dans le cadre du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac. Pour le moment, 13 196 410 \$ sont affectés à l'Ontario et 1 097 763 \$, au Québec. Il est possible de présenter des propositions de projet dans le cadre du Programme de recyclage des entreprises jusqu'au 31 mars 1991.

Le sous-comité a été informé que la valeur des demandes d'aide faites sous la rubrique commercialisation est déjà supérieure à l'ensemble des crédits affectés à cet élément du programme, en Ontario. En effet, parmi les dépenses importantes effectuées à ce chapitre, il y a une subvention de deux millions de dollars à la *Southern Ontario Tomato Cooperative* et un prêt de 578 000 \$ à la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune pour aider à la vente du tabac récolté en 1985, non vendu. Ce prêt est remboursable sur trois ans. En outre, au total, 3,5 millions de dollars (y compris les 578 000\$) ont été approuvés et mis de côté pour des prêts à la commission afin d'aider cet organisme à vendre le tabac ontarien. Par ailleurs, quelques demandes d'aide financière ont été présentées au chapitre de l'implantation de cultures de remplacement.

D'après le nombre de demandes faites sous la rubrique création de nouveaux marchés et d'autres informations recueillies par le sous-comité, il est possible d'affirmer que les cultures de remplacement suscitent de l'intérêt. Cependant, le fait que la valeur des demandes de fonds pour la création de nouveaux marchés dépasse, dès la première année du programme, le budget total montre que la part des crédits affectés à cette composante du programme est nettement insuffisante. Par conséquent :

Le sous-comité recommande à Agriculture Canada d'envisager d'assouplir quelque peu le cadre budgétaire du Programme de recyclage des entreprises de manière à permettre le transfert de crédits entre les trois composantes du programme, compte tenu de la nature changeante des demandes d'aide financière.

Le sous-comité a entendu divers témoignages au sujet de l'accessibilité et de l'utilité du Programme de recyclage des entreprises pour les agriculteurs indépendants. Le *Committee of Concerned Municipalities* est d'avis que le programme devrait s'adresser à la fois aux agriculteurs indépendants et aux groupes. Selon les membres de ce comité, le fait que, pour rendre un projet admissible, les promoteurs doivent détenir au départ la moitié des crédits nécessaires décourage les particuliers. D'autres témoins ont recommandé d'abolir cette exigence. Plusieurs témoins ont dit au sous-comité que de nombreux tabaculteurs ne pouvaient se permettre de se lancer dans des cultures de remplacement risquées et moins rentables que le tabac parce qu'il pourrait leur être impossible de générer suffisamment de fonds pour couvrir les frais fixes et les coûts d'exploitation de leur entreprise. En outre, le *Tobacco Area Industrial Strategy Study Committee* a fait savoir que «la disponibilité d'une aide financière extérieure est une condition préalable fondamentale au progrès» dans le cadre de l'implantation d'entreprises de remplacement. De plus, il a été porté à l'attention du sous-comité que les producteurs qui se lancent dans des entreprises à long terme, par exemple l'élevage du poisson ou la production d'asperges, sont aux prises avec des problèmes financiers provisoires tant que leur produit n'est pas commercialisable.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de modifier le Programme de recyclage des entreprises de manière que les particuliers soient admissibles à une aide financière.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'offrir une aide au titre du recyclage des entreprises, autre que celle consentie dans le cadre du Programme de recyclage des entreprises, sous forme de subventions, de garanties ou de prêts de cinq ans portant des intérêts peu élevés.

Plusieurs témoins ont souligné les problèmes posés par le choix de cultures appropriées et commercialisables. Le *Tobacco Area Industrial Strategy Study Committee* a élaboré une définition d'une culture de remplacement pour le tabac :

...produit qui n'a pas atteint, à l'heure actuelle ou dans un proche avenir, son plein potentiel commercial, qui peut être transformé localement et qui n'est pas destiné uniquement à la consommation à l'état frais, ou culture actuellement produite et destinée à des marchés internes susceptibles de prendre de l'ampleur ou à l'exportation et dont le prix ne fléchirait pas.

Cet organisme a conclu que la culture d'un tel produit, qui s'accommoderait des conditions du sol de la région, devrait s'appuyer sur un plan à long terme de perfectionnement technique et de création de marchés. D'autres témoins ont affirmé que beaucoup d'agriculteurs avaient de la difficulté à choisir des cultures de remplacement qui ne nuiraient pas aux autres producteurs. Ce problème est particulièrement délicat dans les régions productrices de tabac du Québec, parce que les producteurs considèrent que la production de fraises et de pommes de terre, dans la province, est déjà à son maximum.

D'autres témoins ont insisté sur la nécessité de trouver de nouveaux marchés avant d'encourager la production de cultures de remplacement qui pourraient déstabiliser le marché actuel à cause d'une surproduction. Selon M. Arthur Loughton, gestionnaire de l'Équipe de réorientation mise sur pied par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, on conseille aux producteurs de trouver des marchés pour leurs produits avant d'en commencer la culture. À cet égard, il a fait remarquer que des études de marché seraient utiles.

Des témoins ont décrit certains éléments positifs du processus d'implantation des cultures de remplacement, observés en 1987. En effet, ils ont mentionné la production de carottes naines, de rhubarbe, d'oignons d'Espagne et de courgettes, ils ont parlé de la place accrue occupée par les produits visant à remplacer les importations, par exemple, la coriandre, l'ail, le melon, les patates douces et les pommes de terre nouvelles, ainsi que de l'implantation de cultures pour l'exportation, par exemple le sarrasin et le foin. Cependant, ces témoins ont indiqué qu'il n'existait pas de «produit miracle» ni de solution facile aux problèmes des tabaculteurs.

Le sous-comité a été informé des travaux sur les cultures de remplacement effectués à titre consultatif par la station de recherche d'Agriculture Canada, à Delhi, et par l'Équipe provinciale de réorientation, à Simcoe. En fait, les spécialistes de ces organismes reçoivent parfois tellement de demandes de renseignements qu'ils ont de la difficulté à effectuer le reste de leur travail. Certains producteurs ont dit éprouver des difficultés à obtenir des conseils de spécialistes sur les cultures de remplacement et leurs problèmes financiers. Ces témoins ont demandé l'établissement de centres locaux d'orientation qui fourniraient des services de manière coordonnée.

Le sous-comité a été informé que la commercialisation des produits est un facteur d'importance critique pour l'implantation de cultures de remplacement. D'après les témoignages entendus, les tabaculteurs devraient peut-être acquérir de nouvelles compétences dans le domaine de la commercialisation, dans le cadre de régimes collectifs ou coopératifs, pour assurer le conditionnement efficace et la vente de leurs nouveaux produits. On a donné quelques exemples, notamment des petits groupes qui se sont formés pour faire ensemble la commercialisation de produits comme les arachides, les fines herbes et le foin. Il existe aussi des organisations bien établies, par exemple la *Norfolk Fruit Growers Association*.

Dans son témoignage devant le sous-comité, M. Arthur Loughton a également précisé que les producteurs de cultures de remplacement devaient offrir des produits de grande qualité parce qu'ils doivent faire concurrence aux autres produits offerts actuellement sur le marché. D'après lui, les tabaculteurs doivent s'assurer de disposer d'entrepôts réfrigérés appropriés avant d'entreprendre la culture de fruits et de légumes frais. Des légumes destinés aux entreprises de conditionnement sont actuellement cultivés dans les régions productrices de tabac de l'Ontario, et il serait rentable d'en accroître la production. À ce sujet, le *Tobacco Area Industrial Strategy Study Committee* a mentionné au sous-comité la nécessité de mettre en branle de telles entreprises industrielles et commerciales dans le cadre du processus à long terme de création de marchés pour les cultures de remplacement.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité de modifier la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* et la *Loi sur le crédit aux syndicats agricoles* de manière à porter à 200 000 \$ le montant maximum des prêts personnels et de fixer à 15 ans, dans les deux lois, la période de remboursement des prêts pour la construction de bâtiments.

Le sous-comité a également été informé que l'Ontario importait entre 200 et 300 millions de dollars en produits agricoles durant la saison de production au Canada. De plus, selon des témoins de l'Université de Guelph, les politiques américaines sur la production d'arachides encouragent l'exportation de ce produit vers le Canada, où il se vend à des prix qui rendent la production canadienne peu attrayante sur le plan économique. Par conséquent :

Le sous-comité recommande au gouvernement d'entreprendre la mise en place de moyens plus efficaces pour faire face aux importations de produits agricoles qui, à cause de subsides ou d'autres politiques de production, se vendent moins cher que les produits canadiens destinés aux marchés intérieurs.

Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac

Le 22 avril 1987, le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune ont signé une entente au sujet du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac en Ontario; aux termes de cet accord, les tabaculteurs qui abandonnent la culture du tabac auront droit à certaines allocations. Le programme comporte quatre volets : paiements au titre de la réduction des surfaces cultivées versés aux producteurs qui quittent la ferme; changement de vocation des terres qui ne sont plus cultivées; fonds de prévoyance; et subventions aux agriculteurs dans le cadre du Programme d'aide aux producteurs quittant l'industrie du tabac.

Le financement de ce programme de trois ans, évalué à 30 millions de dollars, sera assumé à part égale par le gouvernement fédéral et par l'administration provinciale. Exactement 21 millions de dollars serviront à l'achat de quotas et au versement de paiements supplémentaires au titre des surfaces cultivées. Un fonds de prévoyance de trois millions de dollars sera établi pour l'élaboration d'un programme destiné aux parsonniers. Dans le cadre du Programme d'aide aux producteurs quittant l'industrie du tabac, le gouvernement fédéral versera trois millions de dollars en paiements aux producteurs de tabac de type Burley et de tabac jaune qui ont quitté l'industrie du tabac entre le 26 février 1986 et le début du programme conjoint, le 23 avril 1987. Pour sa part, le gouvernement de l'Ontario a l'intention de consacrer trois millions de dollars à la reforestation des terres de faible rendement affectées à la culture du tabac.

Suivant les dispositions du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, le gouvernement verse au tabaculteur une somme équivalente à la moitié de son quota de base, jusqu'à un maximum de 50 000 \$. Le producteur doit vendre l'autre partie de son quota sur le marché libre. Il

reçoit également un paiement supplémentaire de 500 \$ pour chaque acre (en prenant pour acquis que 6 500 livres de tabac équivalent à un acre) qui n'est plus utilisé pour la culture du tabac et qui est vendu dans le cadre du programme; le paiement maximum est de 15 000 \$. Ainsi, un producteur peut toucher jusqu'à 65 000 \$ dans le cadre du programme. Les sommes réalisées grâce à la vente du reste du quota sur le marché libre reviennent au producteur. Toutes ces rentrées sont considérées comme des revenus imposables. (Voir à l'annexe II des exemples des avantages pour les agriculteurs)

Un Comité d'aide aux producteurs de tabac assure la supervision du programme; ce comité se compose de deux représentants du gouvernement fédéral, de l'administration ontarienne et de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune. Un administrateur, nommé par le comité, sera en poste au bureau de la Commission, à Tillsonburg; il aura pour tâche de conseiller les requérants, d'expliquer le programme aux participants et de contribuer à la détermination de la part du quota mise en vente sur le marché libre.

Pour être admissible au programme, le producteur doit détenir un quota de base et l'avoir utilisé pour la production de tabac en 1984, 1985 ou 1986, ou avoir loué un quota pendant ces mêmes années. Lorsqu'un producteur devient admissible au programme, il doit cesser de produire du tabac sur ses terres et il ne doit pas acheter ni louer un quota de base pendant cinq ans. Le producteur doit également obtenir la renonciation des créanciers auxquels il a remis des comptes débiteurs (ou des garanties autres que des terres et des quotas). C'est aux termes de ces renonciations que les participants sont autorisés à conserver les paiements supplémentaires effectués au titre des surfaces cultivées.

Les quotas retirés dans le cadre de ce programme sont remis à la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune qui les retranche du quota de production de base existant, soit 384 077 372 livres. On estime que, au prix moyen de 0,65 \$ la livre, ce programme pourrait entraîner une diminution du quota de base d'environ 25 millions de livres et une réduction d'environ 3 800 acres des surfaces cultivées en tabac. Selon les informations fournies au sous-comité, il semble que, dans le cadre de ce programme, les tabaculteurs de l'Ontario touchent beaucoup plus d'argent que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, compte tenu d'un arrêt de la production sur des surfaces de dimensions égales. Toutefois, le producteur ontarien qui abandonne la tabaculture reçoit, de la part des gouvernements, des indemnités à peu près identiques à celles versées à son homologue de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Programme d'aide aux producteurs quittant l'industrie du tabac; ainsi les producteurs qui ont vendu leur quota et quitté l'industrie entre le 26 février 1986 et le 23 avril 1987 recevront 500 \$ l'acre (la superficie étant établie d'après le quota de base vendu), jusqu'à un maximum de 15 000 \$, aux producteurs qui ont abandonné la culture du tabac avant la mise en place du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac. On voudrait également faire approuver le versement de paiements similaires aux producteurs de tabac de type Burley pour les surfaces qui ne sont plus cultivées en tabac (d'après les quotas cédés). Les sommes versées seront égales aux paiements supplémentaires consentis aux producteurs de tabac jaune, et les dispositions concernant les renonciations s'appliquent également dans ce cas-ci.

Le sous-comité a été informé que les négociations se poursuivent en vue d'un accord avec le gouvernement du Québec et l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec. Les sommes seraient versées compte tenu de la superficie des terres où la culture du tabac est abandonnée, soit environ 1 000 acres. À cette fin, le gouvernement provincial a prévu un million de dollars dans son budget et le gouvernement fédéral, 1 098 millions de dollars.

Le sous-comité a appris que le Conseil du Trésor avait approuvé, le 15 mai 1987, une entente avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le *P.E.I. Commodity Marketing Board*. Le coût du programme, évalué à 2,8 millions de dollars, sera assumé à part égale par le gouvernement fédéral et par l'administration provinciale. Ce programme a comme objectif de réduire de 1 000 acres les surfaces

cultivées en tabac jaune et de faire passer le nombre de tabaculteurs de 75 à une cinquantaine. Le 3 avril 1987, aux termes d'une entente initiale, il a été convenu qu'une somme maximum de 2 800 \$ l'acre serait versée aux tabaculteurs. Suivant l'accord approuvé le 15 mai 1987, aucune limite n'est fixée quant à l'aide financière versée à un producteur dans le cadre de ce programme.

Les discussions se poursuivent avec les administrations et les offices de commercialisation du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, au sujet du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac.

Au cours des audiences publiques, des producteurs de tabac de l'Ontario ont indiqué au sous-comité que les quotas retirés devraient se vendre au prix moyen calculé sur une période allant de trois à cinq ans, sans limite quant au montant maximum versé à chaque producteur. Des témoins ont également mentionné que le programme de réorientation serait utile surtout aux créanciers et qu'il faudrait accorder des exemptions pour gain en capital résultant de la vente des quotas. En outre, certains témoins ont demandé l'abolition des restrictions imposées à la location des quotas par l'office de commercialisation. D'autres témoins ont affirmé que les 30 millions de dollars affectés au programme étaient insuffisants pour permettre le retrait des quotas et qu'il faudrait y affecter des fonds additionnels provenant de la taxe d'accise sur les cigarettes.

Dans les Maritimes, certains producteurs ont fait savoir au sous-comité qu'il faudrait, dans le cadre du programme de réorientation, acheter la totalité des quotas, sans limite quant au montant maximum versé à chaque agriculteur. D'autres producteurs étaient en faveur de l'achat des quotas soit en totalité, soit en partie. Dans cette région également, on a parlé de la nécessité de financer le programme de réorientation grâce à l'argent provenant des taxes sur le tabac.

Les tabaculteurs du Québec ont précisé qu'ils devraient acheter du matériel pour implanter de nouvelles cultures. Par conséquent, à leur avis, le programme de réorientation devrait être généreux, compte tenu des sommes importantes recueillies sous forme de taxes sur le tabac.

D'après les témoignages recueillis, le sous-comité reconnaît que le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, tel qu'il existe actuellement, comporte des lacunes. Suivant certains témoignages entendus en Ontario, il aurait fallu consulter davantage les intéressés lors de la conception du programme. Le sous-comité reconnaît également que l'application du programme actuel en Ontario dépendra de la capacité des producteurs restants à acheter les quotas mis en vente sur le marché libre.

Le sous-comité note que les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres provinces aimeraient mieux que le programme de réorientation ne prévoie pas de limite quand aux paiements faits aux tabaculteurs; en outre, il constate que l'accord actuellement en place dans l'Île-du-Prince-Édouard, aux termes duquel les droits de production de fermes entières peuvent être achetés, semble acceptable. De l'avis du sous-comité, le fait que les quotas doivent être vendus sur le marché libre pose des limites quant à l'efficacité du programme en Ontario. Par conséquent,

Le sous-comité recommande aux gouvernements d'examiner la possibilité de modifier le Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, c'est-à-dire éliminer la limite maximum imposée aux paiements versés aux producteurs de même que l'obligation de vendre le reste de leur quota sur le marché libre et d'avoir produit du tabac au cours de l'une des trois dernières années.

Le sous-comité recommande au gouvernement de consulter les administrations provinciales au sujet des modifications à apporter au Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, de manière à permettre aux tabaculteurs de conserver à l'abri des

créanciers une part accrue des fonds obtenus dans le cadre du programme, afin de les aider à se réorienter dans d'autres secteurs.

Étant donné que les paiements versés dans le cadre du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac sont considérés comme des revenus imposables et compte tenu du fait que le producteur doit remettre une bonne partie de l'argent touché à ses créanciers, un certain nombre de témoins ont émis des doutes quant à l'utilité de ces versements, notamment pour ce qui est des obligations touchant à l'impôt sur le revenu.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner les répercussions de la *btLoi de l'impôt sur le revenu sur les agriculteurs qui quittent la production agricole à cause de problèmes financiers.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les agriculteurs canadiens qui ont décidé de poursuivre la culture du tabac s'inquiètent de la baisse continue de la consommation de tabac au cours des prochaines décennies. Cette réduction pourrait les obliger à diminuer de façon constante la quantité de tabac produit. En plus de l'implantation des cultures de remplacement, il existe un certain nombre d'autres questions d'intérêt immédiat.

Exportations

Dans son rapport annuel de 1986, la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune déclare que l'exportation du tabac canadien est une condition essentielle à la survie du secteur, dans sa forme actuelle. En outre, poursuit-elle, s'il fallait cultiver du tabac uniquement en fonction des besoins intérieurs, il faudrait que les fabricants achètent du tabac à l'étranger afin d'obtenir les proportions nécessaires de variétés et de coupes pour maintenir l'intégrité de leurs différents mélanges.

De nombreux témoins ont fait ressortir l'importance de l'exportation pour les producteurs de tabac jaune. Historiquement, les exportations absorbent environ 40 pour cent de la production et les 60 pour cent qui restent sont destinés au marché canadien. Le marché de l'exportation contribue à assurer plusieurs milliers d'emplois dans les secteurs de la production et de la transformation, sans compter les activités connexes.

M. Russell Duckworth, président du Comité consultatif du tabac, a souligné que les ventes à l'exportation pratiquées par les marchands de tabac en feuille ont des incidences considérables sur l'ampleur des récoltes et l'orientation future de la production. Il faut dire que les marchands de tabac en feuille exportent dans plus de 25 pays dont les deux principaux sont les États-Unis et le Royaume-Uni. Au cours des six dernières années, de 66 à 79 pour cent des exportations canadiennes de tabac jaune ont été destinées à ces deux pays (voir le tableau statistique 6 pour connaître la répartition exacte des exportations et la tendance). De 1981 à 1985, les exportations canadiennes de tabac en feuille ont diminué de 29 pour cent. Heureusement, en 1986, elles ont connu un regain; les exportations de tabac jaune ont atteint 104 600 000 \$. Selon le président de *Dibrell Brothers Ltd.*, M. Joe Lépine, l'exportation du tabac est bénéfique pour l'économie canadienne; par conséquent, cette activité devrait susciter une attitude favorable chez les instances politiques.

Comme pour les céréales, les prix du tabac à l'exportation sont fixés par le marché mondial. Malgré les fluctuations des dernières années, la tendance générale est à la baisse. Les principaux concurrents du Canada sont le Brésil, le Zimbabwe, la Corée et l'Argentine; ces pays peuvent se permettre de vendre à des prix inférieurs aux nôtres, grâce à leurs devises dévaluées. En outre, certains

d'entre eux ont des ententes commerciales préférentielles avec la Communauté économique européenne, principal importateur de tabac. Enfin, on remarque l'existence d'un surplus mondial de plusieurs millions de livres de tabac.

On a précisé au sous-comité que tous ces facteurs s'ajoutent pour influencer sur le prix du tabac au Canada et faire augmenter la concurrence que représentent les cigarettes importées. Actuellement, les fabricants canadiens paient le tabac canadien environ 0,60 \$ de plus la livre que les manufacturiers des autres pays. Par exemple, des fabricants du Royaume-Uni ont utilisé du tabac canadien, acheté aux prix d'exportation, pour fabriquer des cigarettes destinées à être vendues sur le marché canadien à titre de produit sans nom, à un prix inférieur aux cigarettes produites au Canada.

C'est pourquoi la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune étudie un éventuel régime à deux quotas dont l'un serait réservé à l'exportation. Elle présentera son rapport à ce sujet au Comité consultatif du tabac le 1^{er} octobre 1987.

Selon d'autres témoins, la production de tabac destiné à l'exportation est une activité profitable pour certains tabaculteurs. Ainsi, ceux qui vendent suffisamment de tabac sur le marché canadien pour s'assurer une exploitation rentable et qui ont des prix de revient faibles occupent une position qui les prédispose davantage que les autres à la production de tabac pour l'exportation.

Selon d'autres témoins, certains clients étrangers craignent pour la continuité de l'approvisionnement en tabac canadien. Heureusement, la création du Comité consultatif du tabac et la signature d'un accord de trois ans a rétabli la confiance de ces acheteurs. En outre, on a élaboré un nouveau système de classement qui facilite les exportations; en vertu de ces nouvelles règles, on classera le tabac en fonction de caractéristiques précises de la feuille, ce qui donnera une référence équitable pour l'établissement des prix planchers de chaque catégorie. Récemment, la Société pour l'expansion des exportations a accordé des garanties à moyen terme pour appuyer les ventes sur les marchés d'exportation établis et pour soutenir les ventes sur les marchés non traditionnels. De plus, on a créé un groupe de travail sur l'exportation constitué de la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune, de représentants du gouvernement fédéral et des vendeurs, chargé de trouver et d'exploiter les marchés non traditionnels, dans des pays autres que les États-Unis, le Royaume-Uni et les nations européennes. L'un des grands obstacles à aplanir découle de la modification des tarifs applicables au tabac importé dans la Communauté économique européenne et aussi dans d'autres pays.

Conscient de l'importance des exportations pour la stabilité et la santé économique de l'industrie de la tabaculture,

Le sous-comité recommande au gouvernement de poursuivre ses efforts en vue de négocier une réduction des tarifs applicables au tabac importé par les pays de la Communauté économique européenne et d'autres nations.

Le sous-comité recommande au gouvernement de continuer d'appuyer fermement les efforts déployés par les producteurs de tabac en vue de percer sur de nouveaux marchés d'exportation.

Importations

Dans chaque région productrice de tabac, le sous-comité a entendu des témoins exprimer de grandes inquiétudes au sujet des importations de tabac au Canada. Ces préoccupations portaient sur deux points : d'une part, de grandes quantités de tabac sont actuellement importées au Canada et prennent la place du tabac canadien et, d'autre part, le tabac importé est de qualité inférieure au tabac canadien et contient des quantités importantes de résidus de produits chimiques.

En examinant les données sur les importations, le sous-comité a remarqué que les tabacs importés au Canada étaient de diverses variétés spéciales utilisées pour des mélanges. En 1986, le Canada a importé 3,2 millions de livres de tabac, c'est-à-dire deux pour cent de la quantité totale de tabac mise sur le marché, soit à peu près le même pourcentage que les années précédentes. En 1978-1979 et en 1980, les importations de tabac furent plus importantes que les autres années. L'épidémie de moisissure bleue en Ontario, en 1978-1979, a entraîné une augmentation des importations. Par contre, les graves gelées qui ont décimé les champs de tabac de l'Ontario en 1982 n'ont pas nécessité une augmentation importante des importations du fait que les entreprises manufacturières avaient des stocks suffisants et pouvaient remettre à plus tard les exportations. Le sous-comité ne croit pas que le volume des importations soit excessif, mais il reconnaît que même la quantité relativement petite de tabac importée en 1986 équivaut à la production canadienne d'environ 1 600 acres, soit la récolte de cinquante fermes.

Beaucoup de témoins ont dit au sous-comité que le Canada produisait le meilleur tabac au monde et que celui-ci contenait moins de résidus de pesticides que tous les autres. Des témoins se sont opposés à l'importation de tabac au Canada parce que les tabacs étrangers contiennent peut-être plus de résidus de pesticides que le tabac canadien.

Le sous-comité a déterminé qu'il n'existait aucune norme réglementaire canadienne sur les résidus de pesticides, que ce soit pour le tabac canadien ou pour le tabac importé.

Selon les informations fournies au sous-comité par Agriculture Canada, les entreprises de produits du tabac appliquent des normes sur les résidus très strictes, pour tout le tabac utilisé dans leurs produits, qu'il s'agisse du tabac importé ou du tabac canadien; ces normes se fondent sur des lignes directrices internationales concernant les résidus de pesticides. Grâce aux analyses sévères dont font l'objet les pesticides avant d'être mis sur le marché au Canada, le tabac canadien compte, en fait, parmi les tabacs qui contiennent le moins de résidus de pesticides au monde.

Recherche

Le sous-comité remarque que la tabaculture continuera d'être une activité économique importante, pour les prochaines années. C'est pourquoi il importe de poursuivre les recherches sur le tabac.

C'est dans le sud de l'Ontario que le sous-comité a eu l'occasion de constater l'importance de la recherche. Les travaux effectués pendant de nombreuses années à la station de recherche de Delhi ont aidé à éliminer la dépendance du Canada à l'égard des marchands étrangers et à faire du tabac canadien un important produit d'exportation. En outre, l'implantation de la tabaculture, rendue possible grâce aux travaux menés à la station de recherche de Delhi, a permis de transformer une région aride, aux possibilités économiques presque inexistantes, en un secteur prospère, en plus de protéger de l'érosion ses sols sablonneux.

Le sous-comité a souligné quelques-unes des dernières réalisations de la station de recherche de Delhi, en ce qui concerne le tabac. Au cours des sept dernières années, plusieurs nouveaux cultivars mis au point à la station ont été inscrits; aujourd'hui, ces nouvelles variétés représentent 97 pour cent de la production canadienne de tabac. Grâce aux nouveaux cultivars et au perfectionnement des techniques de production, on a pu améliorer la qualité des feuilles et le rendement des plants. Les producteurs de la région de l'Atlantique ont également bénéficié de ces améliorations; ils ont constaté des augmentations variant de 500 à 700 livres par acre. Par ailleurs, une industrie de la production de graines de tabac a vu le jour au Canada; il n'est donc plus nécessaire d'importer des graines de tabac. Pour saisir la valeur économique de ces recherches, il suffit d'examiner le cas de la variété Delgold qui, depuis 1981, a produit à elle seule une valeur à la ferme de 1 285 000 000 \$. Or, selon les estimations, il

n'en a coûté que deux millions de dollars pour mettre au point cette variété. Pourtant, comme l'a appris le sous-comité, le personnel de recherche de la station de Delhi a été réduit d'environ 50 %, soit cinq postes, depuis le milieu de 1985, et le budget de l'établissement n'augmente pas au rythme de ses besoins.

Voici d'autres arguments présentés au sous-comité, en faveur de la poursuite de la recherche sur le tabac dans le sud de l'Ontario :

- (1) face à l'augmentation constante des coûts de production et à la vive concurrence internationale, la recherche et le développement peuvent aider l'industrie canadienne à demeurer rentable et les exportateurs canadiens à conserver leur part du marché mondial;
- (2) les données produites à la station de recherche de Delhi ont servi à la promotion des exportations canadiennes de tabac, secteur indispensable à la survie et à la stabilité de la tabaculture;
- (3) grâce à un programme actif de recherche et de développement, il est possible d'assurer la qualité des produits que consomment environ sept millions de fumeurs canadiens. Le tabac canadien est unique parce que c'est celui qui présente le rapport goudron-nicotine le plus faible et qui contient le moins de pesticides. Par conséquent, en produisant du tabac au Canada, plutôt qu'en achetant de l'étranger, on réduit les risques pour la santé qui peuvent découler des concentrations élevées de goudron et de pesticides;
- (4) les progrès techniques mis au point à la station de recherche de Delhi ont été introduits au Québec et dans les Maritimes et ont permis d'améliorer considérablement le rendement de la production dans ces provinces.

De passage au Québec et dans les Maritimes, le sous-comité a entendu parler de l'importance de la recherche sur le tabac, en fonction des conditions locales. Selon un témoin, la recherche et le développement sont les deux atouts majeurs qui assureront la survie de la tabaculture. Au Québec, on a vanté, au nom des producteurs de tabac à pipe et à cigare, les bienfaits des travaux de recherche et de développement menés à la Ferme expérimentale de L'Assomption et on a exprimé le désir de les voir se poursuivre. Dans les Maritimes, on estime que la recherche menée à la station de Charlottetown est essentielle pour l'évaluation des cultivars et l'adaptation des techniques de production aux sols et aux conditions particulières de la région. Les témoins ont demandé que soit maintenue pour au moins cinq années la recherche effectuée à la station de Charlottetown, et que cette dernière conserve le personnel dont elle disposait en 1985.

Conscient de l'importance de la recherche et du développement pour la prospérité de l'industrie de la tabaculture,

Le sous-comité recommande au gouvernement de poursuivre la recherche sur le tabac à la station de recherche de Delhi, à la Ferme expérimentale de L'Assomption et à la station de recherche de Charlottetown, et d'accorder à ces établissements des ressources financières et humaines proportionnelles aux besoins de l'industrie qu'ils servent.

Des producteurs ontariens, le sous-comité a appris qu'il serait nécessaire de mener des recherches provinciales de recherche situées dans la région du tabac étudiant des cultures maraîchères et fruitières, dont les marchés sont presque saturés. Les tabaculteurs, qui ont toujours accordé leur confiance à la station de recherche de Delhi, veulent des cultures de remplacement qui ne perturberont pas les marchés d'autres agriculteurs de la région. Ils comptent sur la station de recherche pour trouver des solutions rentables pour remplacer le tabac. De passage à la station, les membres du sous-comité ont pris connaissance des travaux qui y sont menés à l'égard de quelques cultures de remplacement comme l'arachide, la patate douce, le pois chiche, la menthe, l'onagre bisannuelle, l'ail, le quinoa, les haricots

blancs et de couleur, le canola d'hiver et plusieurs autres espèces. Certains de ces travaux s'échelonnent sur plusieurs années et, pour avancer vraiment, requièrent des ressources appropriées. Pourtant, la station ne dispose actuellement que d'un chercheur affecté aux nouvelles cultures. De plus en plus, les agriculteurs intéressés par les cultures nouvelles ou de remplacement veulent bénéficier des derniers progrès techniques en la matière. On a dit au sous-comité que, pour être en mesure de répondre aux besoins de sa clientèle actuelle, en matière de transfert des connaissances techniques et de recherche, il faudrait que la station double les ressources humaines qu'elle consacre actuellement à ce chapitre. Par ailleurs, une bonne partie de la recherche qui porte sur les nouvelles cultures s'effectue sur des terres louées, ce qui n'est pas un gage de sécurité pour l'avenir.

Selon les témoins du Québec, les caractéristiques de leur sol se prêtent mal à l'introduction d'une culture rentable autre que celle du tabac. Un producteur a précisé que l'on compte dans cette province quelque 15 000 acres de terre sablonneuse qui sont consacrés à la production de cultures alimentaires dont le fruit est destiné à des marchés déjà saturés. Selon des tabaculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, il serait possible d'utiliser la terre à d'autres cultures mais les marchés sont trop éloignés.

Par conséquent, compte tenu de la nécessité d'obtenir des résultats significatifs, en recherche sur les cultures de remplacement, et dans le but de faire profiter les producteurs de ces nouveaux moyens :

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'augmenter les ressources humaines et financières mises à la disposition de la station de recherche de Delhi, afin de lui permettre de mieux répondre à la demande en recherche et en conseils d'experts sur tous les aspects de la production, de la commercialisation et de la transformation des cultures de remplacement, tout en poursuivant ses travaux de recherches courants.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'entreprendre des travaux de recherche et de transfert des connaissances techniques, en matière de production et de commercialisation de cultures de remplacement, à la Ferme expérimentale de L'Assomption et à la station de recherche de Charlottetown.

CONCLUSION

Dans le présent rapport, le sous-comité a formulé des recommandations qui, espère-t-il, auront des répercussions positives sur les régions productrices de tabac du Canada. Le sous-comité est pleinement conscient que tous les problèmes ne pourront se régler en quelques mois. La revitalisation de l'économie dans des collectivités entières sera une tâche difficile.

En somme, après avoir bien examiné la question, le sous-comité conclut que les programmes actuellement offerts dans les régions productrices de tabac ne sont pas suffisants.

La tabaculture est une activité légale. Les sommes consacrées aux programmes d'aide proviennent des recettes générées grâce au tabac, par l'entremise de la taxe de vente sur les cigarettes. En 1985-1986, les droits d'accise fédéraux ont entraîné des rentrées de 1,6 milliard de dollars.

Le sous-comité recommande au gouvernement d'examiner la possibilité d'affecter une part de la taxe d'accise prélevée sur chaque paquet de cigarettes, pendant une période de cinq ans, à l'amélioration du Programme d'aide à la réorientation des producteurs de tabac, à l'amélioration du Programme de recyclage des entreprises, au développement industriel et à la création d'emplois dans les régions productrices de tabac du Canada.

En outre, le sous-comité est d'avis que les décisionnaires et, notamment, les producteurs de tabac sont conscients des perspectives d'avenir de l'industrie du tabac. Il y aura toujours des fumeurs au Canada mais, selon le représentant du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ces dernières années, la consommation de tabac a diminué à un rythme constant de quatre pour cent par an. Compte tenu de la politique fédérale annoncée récemment et des restrictions continues imposées par les administrations provinciales quant à l'usage du tabac, il est probable que la consommation de cigarettes continuera de diminuer. Il est probablement vrai que la rationalisation de l'industrie de la tabaculture devra se poursuivre dans toutes les régions productrices de tabac du Canada. Certains agriculteurs devront continuer d'implanter des cultures de remplacement et mettre en branle de nouvelles entreprises afin de remplacer les revenus provenant du tabac, ou d'y ajouter. Il faut que les décisionnaires, les tabaculteurs et l'industrie manufacturière commencent dès maintenant à examiner comment se feront les ajustements à long terme.

D'après le témoignage des témoins qui se sont présentés devant lui, le sous-comité estime que la plupart des producteurs de tabac sont en faveur de la création d'un office national de commercialisation du tabac, qui aurait pour mandat de les aider à conserver leurs marchés et à obtenir des prix raisonnables pour leur produit. Le sous-comité a demandé aux offices provinciaux de commercialisation du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse ce qu'ils pensaient de ce projet. Ces trois organismes sont essentiellement en faveur, mais ils ont exprimé le désir de s'assurer du fonctionnement de cet office national, avant de s'y joindre. Le sous-comité est conscient qu'un office national de commercialisation ne saurait être créé dans de telles conditions. Il est évident, pour le sous-comité, que les tabaculteurs de toutes les régions productrices doivent négocier une entente entre eux, avant qu'un office national de commercialisation ne puisse être fondé.

Le sous-comité approuve la décision prise par le ministre de l'Agriculture, qui s'est engagé à appuyer les producteurs de tabac s'ils poursuivent leurs démarches en vue de la création d'un office national de commercialisation.

Suite aux audiences qu'il a tenues, le sous-comité conclut que les 18 prochains mois représentent une période d'importance cruciale pour tous les particuliers et organismes ayant des liens avec l'industrie de la tabaculture.

Pour ceux qui abandonnent la tabaculture et l'agriculture, cette période sera marquée par des ajustements importants qui nécessiteront toute la détermination et tous les efforts qu'ils avaient consacrés à l'agriculture.

Ceux qui ont implanté de nouvelles cultures, auront obtenu une récolte. Ils auront fait une percée sur de nouveaux marchés à long terme pour un produit et ils s'apprêteront à tenter leur chance avec d'autres.

Quant à ceux qui continueront de cultiver du tabac, en Ontario, ils verront s'achever la deuxième année de l'entente de trois ans conclue avec l'industrie manufacturière et ils devront envisager l'avenir qui s'offrira ensuite à eux.

Le sous-comité demandera au gouvernement de répondre à son rapport dans les 150 jours suivant sa présentation. Compte tenu du caractère urgent des problèmes auxquels font face les producteurs de tabac et les collectivités concernées, le sous-comité demande au gouvernement de répondre à son rapport et de donner suite à ses recommandations avant que les 150 jours ne soient écoulés.

ANNEXE I

TABLEAUX STATISTIQUES

Données sur l'industrie du tabac

- Tableau 1. PRODUCTION DE TABAC JAUNE, CANADA 1977-1986
- Tableau 2. PRIX MOYEN LA LIVRE – TABAC JAUNE, CANADA, 1977-1986
- Tableau 3. RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES PROVENANT DU TABAC, CANADA, 1981-1986
- Tableau 4. TABAC JAUNE, REVENU À L'ACRE, CANADA, 1977-1986
- Tableau 5. COÛT DE PRODUCTION ESTIMATIF ET RENTRÉES POUR QUELQUES CULTURES, FRUITS ET LÉGUMES, ONTARIO 1986
- Tableau 6. EXPORTATIONS DE TABAC JAUNE, QUANTITÉ PAR RÉGION, CANADA, 1974-1986
- Tableau 7. IMPORTATIONS DE TABAC JAUNE, CANADA, 1974-1986
- Tableau 8. QUANTITÉ DE TABAC POUR 1 000 CIGARETTES, CANADA, 1973-85
- Tableau 9. VENTES INTÉRIEURES DE CIGARETTES, CANADA, 1971-1986
- Tableau 10. RÉTROSPECTIVE DES DROITS APPLICABLES AUX CIGARETTES, AU 1^{er} AVRIL

TABLEAU 1

PRODUCTION DE TABAC JAUNE ⁽¹⁾ CANADA, 1977-1986

	Canada	Québec	Ontario	Maritimes ⁽²⁾
	– milliers de livres, poids à l'état vert –			
1977	223,112	12,326	204,849	5,937
1978	249,239	12,505	229,587	7,147
1979	169,171	12,718	149,229	7,224
1980	233,447	13,289	213,696	6,462
1981	243,686	15,104	219,887	8,695
1982	177,302	14,242	153,569	9,491
1983	241,373	15,878	214,873	10,622
1984	197,042	15,924	169,890	11,228
1985	191,435	13,680	169,783	7,972
1986	146,378	9,845	129,486	7,047

	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Maritimes
	– milliers de livres, poids à l'état vert –			
1982	7,350	1,404	736	9,491
1983	8,084	1,601	937	10,622
1984	8,927	1,585	716	11,228
1985	6,067	1,171	734	7,972
1986	5,443	1,108	496	7,047

⁽¹⁾ Production mise en marché.

⁽²⁾ Données distinctes pour chacune des provinces des Maritimes non disponibles avant 1982.

Source : Statistique Canada, *Production de fruits et légumes*, (22-003, Données publiées en juin ou juillet de chaque année, les statistiques pour l'année précédente prenant fin le 30 septembre).

TABLEAU 2

PRIX MOYEN LA LIVRE – TABAC JAUNE, CANADA, 1977-1986

	Canada	Québec	Ontario	Maritimes ⁽¹⁾
	– cents la livre –			
1977	109.11	104.84	109.44	100.39
1978	118.31	116.32	118.44	117.72
1979	132.65	129.66	132.93	132.09
1980	136.23	132.76	136.47	135.57
1981	151.81	150.43	151.93	151.29
1982	161.20	159.21	161.79	154.72
1983	163.12	160.04	163.37	162.72
1984	169.24	165.07	169.71	168.13
1985	171.30	175.30	170.73	176.49
1986	171.10	182.90	169.51	183.77

	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Maritimes
	– cents la livre –			
1982	153.94	159.51	153.32	154.72
1983	161.99	164.94	165.22	162.72
1984	168.08	167.49	170.13	168.13
1985	176.50	175.71	177.69	176.49
1986	184.00	182.89	183.17	183.77

⁽¹⁾ Données distinctes pour chacune des provinces des Maritimes non disponibles avant 1982.

Source : Statistique Canada, *Production de fruits et légumes*, (22-003, Données publiées en juin ou juillet de chaque année, les statistiques pour l'année précédente prenant fin le 30 septembre).

TABLEAU 3

RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES PROVENANT DU TABAC, CANADA, 1981-1986

	Canada	Île-du-Prince-Édouard	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Québec	Ontario
	– milliers de dollars –					
1981	381,241	(1)	(1)	(1)	18,579	362,662
1982	395,350	12,335	1,222	2,442	23,704	355,647
1983	290,245	11,786	1,394	2,376	26,370	248,319
1984	382,483	14,814	1,252	2,654	27,487	336,276
1985	158,011 ⁽²⁾	11,116	1,295	2,117	25,146	118,337 ⁽²⁾
1986	448,107	10,456	1,038	2,094	19,562	414,957

(1) Non disponible.

(2) Les recettes monétaires agricoles sont plus basses parce qu'une bonne partie de la récolte de 1985, en Ontario, n'a été vendue qu'en 1986.

Sources : Statistique Canada, *Statistiques économiques agricoles*, Ottawa, 1986; *Communication personnelle*, février 1987.

TABLEAU 4

TABAC JAUNE, REVENU À L'ACRE, CANADA, 1977-1986

	Québec	Ontario	Maritimes ⁽¹⁾
	– dollars à l'acre –		
1977	1,772	2,567	1,279
1978	1,902	2,719	1,751
1979	2,172	2,055	1,933
1980	2,254	2,651	1,739
1981	2,798	2,808	2,694
1982	2,744	2,161	2,832
1983	3,082	3,511	3,031
1984	3,392	3,392	3,473
1985	3,223	3,410	2,963
1986	2,382	3,377	2,785

	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick
	– dollars à l'acre –		
1982	2,741	3,541	2,656
1983	2,927	3,855	2,864
1984	3,439	4,100	2,866
1985	2,877	3,407	3,087
1986	2,711	3,353	2,588

⁽¹⁾ Données distinctes pour chacune des provinces des Maritimes non disponibles avant 1982.

Sources : Statistique Canada, *Production de fruits et légumes* (22-003), Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, *Agricultural Statistics for Ontario* (Statistiques agricoles de l'Ontario) (Publication 20).

TABLEAU 5

COÛT DE PRODUCTION ESTIMATIF ET RENTRÉES POUR QUELQUES CULTURES, FRUITS ET LÉGUMES, ONTARIO, 1986

Culture	Revenu brut	Coûts variables totaux	Marge brute	Coûts constants ⁽¹⁾	Revenu net
– dollars à l'acre –					
Tabac jaune ⁽²⁾	3,505	1,716	1,789	902	887
Soja	261	114	147	152	– 5
Haricots blancs	299	143	157	185	– 28
Blé d'hiver	232	109	123	153	– 30
Maïs-grain	331	200	131	157	– 26
Fraises – commercial	5,700	3,509	2,191	883	1,308
Fraises – auto-cueillette	3,900	1,513	2,387	793	1,594
Carottes, marché des produits frais ⁽³⁾	3,438	736	2,702	1,643	1,059
Poivrons, marché des produits frais	1,757	1,327	430	485	– 55
Tomates, produit conditionné, cueilli à la machine	1,953	913	1,040	990	50
Poivrons, produit conditionné	1,471	953	518	410	108
Concombres, produit conditionné	1,875	1,448	427	331	96
Haricots de Lima, pro- duit conditionné	566	255	311	211	100
Tomates, marché des produits frais	3,813	2,736	1,077	671	406
Haricots jaunes et verts, produit conditionné	582	346	236	171	65
Maïs sucré, marché des produits frais	977	580	397	317	80
Maïs sucré, produit conditionné	328	212	116	161	– 45

⁽¹⁾ Y compris les intérêts sur les terres, les bâtiments et la machinerie, la dépréciation, les taxes et les autres frais généraux. Sont exclus les frais de main-d'œuvre et de gestion du producteur.

⁽²⁾ Données pour 1983.

⁽³⁾ Terre noire organique.

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario, *Farm Business Management Handbook*, 1984, Toronto, 1984.

TABLEAU 6

EXPORTATIONS DE TABAC JAUNE ⁽¹⁾⁽²⁾
 QUANTITÉ PAR RÉGION, CANADA
 1974-86

Destination	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Tabac en feuille non manufacturé ⁽³⁾	– milliers de livres, poids à l'état resséché –												
Royaume-Uni	62,677	45,349	36,361	31,760	48,473	51,050	20,102	36,096	27,031	18,331	25,662	17,871	23,715
États-Unis	3,038	3,598	6,695	5,309	8,353	11,398	8,693	12,730	19,299	16,707	17,057	20,481	26,604
Europe	6,393	7,974	11,799	12,086	10,373	17,227	10,635	11,270	11,784	5,556	9,401	6,744	8,384
Océanie	40	60	22	20	386	721	434	514	452	597	586	437	392
Afrique	201	157	179	1,962	2,119	2,185	1,003	2,989	366	9,132	1,470	2,396	1,989
Asie	2,088	2,778	1,832	564	2,202	2,549	1,647	8,459	3,946	1,885	2,425	3,205	1,930
Amérique Latine et Antilles	132	201	49	7	68	375	456	787	619	622	897	593	696
Total ⁽⁴⁾	74,569	60,116	56,937	51,707	71,974	85,504	42,970	72,845	63,498	52,829	57,499	51,727	63,710

⁽¹⁾ Non ajusté pour les exportations de tabac de type Burley.

⁽²⁾ Classes de marchandises 181-10, 181-99, 182-10, 182-50 et 182-99.

⁽³⁾ Mis à part les cigarettes manufacturées, le tabac en feuille est le principal produit d'exportation de tabac jaune. Une petite quantité de tabac haché à fumer est exportée, mais elle n'est pas indiquée séparément dans les statistiques sur les exportations de manière à pouvoir être inscrite dans la catégorie 'tabac manufacturé', dans le présent tableau.

⁽⁴⁾ La somme des exportations pour toutes les destinations peut être différente du total parce que les chiffres ont été arrondis.

Sources : Statistique Canada, *Exportations, Commerce de marchandises* (65-202), divers numéros; *Exportations par marchandises*, décembre 1986, (65-004).

TABLEAU 7

IMPORTATIONS DE TABAC JAUNE ⁽¹⁾⁽²⁾,
CANADA, 1974-1986

Origine	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Tabac en feuille non manufacturé	– milliers de livres, poids à l'état resséché –												
France	0	247	192	326	500	251	505	249	130	249	249	251	0
Autres pays d'Europe Occidentale	2,410	2,915	0	0	42	11	88	40	40	13	93	11	6
Afrique du Sud	68	0	24	0	1,580	7	606	227	44	13	7	11	0
Autres pays d'Afrique ⁽³⁾	4	509	617	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395
Chine	238	0	0	395	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brésil	62	57	4	0	381	0	265	0	262	1,288	0	0.75	292
Autres pays d'Amérique Latine et Antilles	567	42	66	44	981	9	11	53	112	49	11	33	6
États-Unis	3,845	3,399	1,911	3,051	5,287	5,373	14,209	4,835	4,603	5,902	3,840	2,125	2,158
Autres pays	827	0	221	613	3,177	44	222	79	0	77	4	22	423
Total	8,021	7,169	3,036	4,429	11,949	5,695	15,906	5,483	5,192	7,592	4,204	2,454	3,280
Total – Tabacs manufacturés ⁽⁴⁾	256	265	272	217	229	222	186	198	209	264	201	401	430

⁽¹⁾ Non ajusté pour le tabac de type Burley.

⁽²⁾ Classes de marchandise 181-10, 181-99 et 182-99.

⁽³⁾ Principalement le Malawi et le Zimbabwe.

⁽⁴⁾ Classe de marchandise 183-15, tabac haché à cigarettes. Avant 1982, on estime que cette forme de tabac jaune manufacturé représentait 10 pour cent des importations totales de tabac jaune haché à pipe et à cigarettes.

Sources : Statistique Canada, *Importations, Commerce de marchandises*, (65-203), divers numéros; *Importations par marchandises*, décembre 1986 (65-007).

TABLEAU 8

QUANTITÉ DE TABAC POUR 1 000 CIGARETTES, CANADA, 1973-1985

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985 ⁽¹⁾
	– milliers de livres – poids à l'état resséché –												
Tabacs jaunes ⁽²⁾ (clairs de Virginie)	130,756	132,469	132,683	137,408	138,036	135,966	139,382	135,856	142,668	140,770	132,681	128,166	128,411
Moins tabac haché fin ⁽³⁾	16,726	14,628	14,654	14,922	14,330	12,606	11,382	10,494	10,421	12,600	13,719	13,931	14,114
Quantité nette de tabac à cigarettes ⁽⁴⁾	114,030	117,841	118,029	122,486	123,706	123,360	128,000	125,362	132,247	128,170	118,962	114,235	114,297
Production totale canadienne de cigarettes (millions d'unités)	55,959	58,825	58,885	61,509	63,835	64,152	65,123	65,543	68,611	68,143	63,949	61,634	63,486
Tabac jaune par mille cigarettes (livres)	2.038	2.003	2.004	1.991	1.938	1.923	1.966	1.913	1.927	1.881	1.860	1.853	1.800

⁽¹⁾ Données provisoires.

⁽²⁾ Quantité totale de tabac jaune utilisé pour la fabrication du tabac à cigarettes.

⁽³⁾ Tabac manufacturé pour les cigarettes roulées à la main.

⁽⁴⁾ Tabac utilisé dans les cigarettes manufacturées.

Sources : Statistique Canada, *Industrie du tabac* (32-225) et *Production et disposition du tabac* (32-022).

TABLEAU 9

VENTES INTÉRIEURES DE CIGARETTES, INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION, DONNÉES SUR LE REVENU PAR HABITANT ET RECETTES FISCALES, CANADA, 1971 À 1986

Année	Vente de cigarettes au Canada (en milliards)	Indice des prix des cigarettes		Indice général des prix à la consommation - 1971 = 100 -	Indice des salaires moyens du secteur		Indice du revenu disponible par habitant		Recettes fiscales fédérales de la vente de cigarettes ⁽²⁾ (en millions de dollars)	Population (15 ans et plus) ⁽³⁾ (en millions)
		Valeur actuelle	Prix réel ⁽¹⁾		Valeur actuelle	Dollars constants	Valeur actuelle	Dollars constants		
1971	50.86	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	519.4	15.19
1972	53.29	102.0	97.4	104.7	106.3	101.4	108.6	107.9	537.1	15.51
1973	54.86	106.1	94.1	112.8	114.3	101.4	122.7	116.0	573.9	15.86
1974	57.12	110.8	88.6	125.1	126.8	101.4	142.0	121.5	595.7	16.28
1975	57.75	123.8	89.3	138.6	142.3	102.7	165.1	127.0	627.4	16.69
1976	60.74	134.5	90.2	149.1	155.8	104.6	191.2	132.0	688.9	17.10
1977	61.78	144.8	90.0	160.9	169.3	105.2	213.6	133.2	658.6	17.47
1978	61.60	159.1	90.9	175.1	182.4	104.1	232.6	136.6	679.5	17.82
1979	63.86	167.6	87.7	191.2	198.7	103.9	259.7	139.7	698.9	18.15
1980	64.49	183.0	86.9	210.7	218.8	103.8	290.0	141.8	787.2	18.52
1981	66.56	208.6	88.0	237.0	245.6	103.6	324.4	145.3	835.6	18.86
1982	66.34	240.9	91.7	262.6	271.2	103.3	373.9	143.3	1,006.2	19.16
1983	63.09	284.1	102.3	277.7	291.5	104.4	408.5	140.8	1,032.4	19.43
1984	61.73	317.5	109.6	289.8	302.4	104.3	424.4	145.3	1,127.2	19.67
1985	58.95	372.8	123.7	301.4	313.0	103.9	457.1	149.3	1,590.7	19.90
1986	55.44	437.6	139.5	313.7	321.7	102.5	488.3	149.8	—	20.15

⁽¹⁾ Corrigé en fonction de l'inflation (indice des prix à la consommation).

⁽²⁾ Total des droits indirects imposés aux cigarettes, à l'exception de la taxe de vente fédérale. Ces recettes sont portées à l'année qui marque le début d'une année financière; par exemple, les recettes de 1971-1972 sont inscrites à la ligne qui correspond à 1971.

⁽³⁾ Il s'agit du groupe d'âge dont on se sert habituellement pour les études sur la consommation de tabac.

Sources : Statistique Canada, Production et disposition des produits du tabac (32-022) et Prix à la consommation et indices des prix (62-010, Division du CANSIM); Revenu Canada, Douanes et Accise, communication personnelle; *Canadian Tobacco Manufacturers Council*, communication personnelle.

TABLEAU 10

RÉTROSPECTIVE DES DROITS APPLICABLES AUX CIGARETTES, AU 1^{er} AVRIL (en cents, par paquet de 25)

<u>Compétence</u>	Paquet de	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Colombie-Britannique	25	08	08	08	08	08	12	12	12	12	24	24	34	37	40	56	68	86
Alberta	25	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	08	37	37	37	37
Saskatchewan	25	08	08	09	09	09	15	15	20	24	27	30	33	33	52	67	67	102
Manitoba	25	10	10	15	15	15	20	15	20	20	25	25	30	35	53	53	65	77
Ontario	25	10	10	11.5	11.5	11.5	17.7	12	18	28	28	30	30	42	51	79	82	85*
Québec	25	10	10	10	10	10	20	10	20	20	27	30	37	42	51	57	65	113
Nouveau-Brunswick	25	10	10	10	10	10	10	10	10	10	25	25	25	43	46	74	75	94
Nouvelle-Écosse	25	10	10	10	10	10	20	20	20	20	20	25	35	38	39	53	53	58*
Île-du-Prince-Édouard	25	10	10	10	10	10	20	20	20	20	20	25	35	38	39	53	53	58*
Terre-Neuve	25	17	17	29	29	30	34.5	34	35	42	42	53	65	86	140	149	149	156*
Territoires du Nord-Ouest	25	na	na	na	na	na	na	08	08	08	25	25	30	42	53	53	65	77
Yukon	25	na	na	na	na	na	na	15	15	15	15	15	40	40	40	40	40	80
Canada	25	28	28	28.3	28.3	31.5	31.8	32	32	32	32	33	36	40	46	53	56	88*

Source : M. Jean Clavel du *Canadian Tobacco Manufacturers Council*, Montréal, avril 1987.

* La taxe de vente est incluse.

ANNEXE II

EXEMPLE DES AVANTAGES DONT BÉNÉFICIENT LES TABACULTEURS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉORIENTATION DES PRODUCTEURS DE TABAC

Conditions du programme :

1. Un acre équivaut à 6 500 livres de tabac (quota de base de 1986).
2. Pour être admissible, un producteur doit transférer au comité la moindre de ces valeurs :
 - *ita*ro) 50% de son quota; ou
 - *itb*ro) une proportion du quota équivalant à 50 000 \$, au prix actuel du marché; et vendre le reste de son quota sur le marché libre.
3. Le producteur reçoit, en plus du montant produit par la vente de son quota sur le marché libre,
 - *ita*ro) la valeur de la partie du quota transférée au comité au prix courant; et
 - *itb*ro) une prime de 500 \$ par acre vendu ou transféré, jusqu'à concurrence de 15 000 \$.
4. Le total des sommes versées en vertu des paragraphes 3 a) et b) ne doit pas dépasser 3 000 \$ par acre ou 65 000 \$ par producteur.

Exemples :

A. Quota de base : 50 000 livres (7,7 acres)	<u>Prix la livre</u>			
	0,40 \$	0,60 \$	0,77 \$	0,80 \$
Prime de 500 \$/acre	3,850	3,850	3,850	3,850
Proportion de 50 % transférée	<u>10,000</u>	<u>15,000</u>	<u>19,250</u>	<u>19,250</u>
Total des paiements admissibles	\$13,850	\$18,850	\$23,100*	\$23,100*
Ventes sur le marché libre (50 %)	<u>10,000</u>	<u>15,000</u>	<u>19,250</u>	<u>20,750</u>
Revenus totaux	\$23,850	\$33,850	\$42,350	\$43,850

* Le paiement maximal est de 3 000 \$ x 7,7 acres, soit 23 100 \$.

B. Quota de base : 150 000 livres (23,1 acres)	<u>Prix la livre</u>			
	0,40 \$	0,60 \$	0,77 \$	0,80 \$
Prime de 500 \$/acre	11,550	11,550	11,550 ⁽¹⁾	11,550 ⁽²⁾
Proportion de 50 % transférée	<u>30,000</u>	<u>45,000</u>	<u>50,000*</u>	<u>50,000*</u>
Total des paiements admissibles	\$41,550	\$56,550	\$61,550	\$61,550
Ventes sur le marché libre (50 %)	<u>30,000</u>	<u>45,000</u>	<u>65,500</u>	<u>70,000</u>

Revenus totaux	\$71,550	\$101,550	\$127,050	\$131,550
----------------	----------	-----------	-----------	-----------

* Le paiement maximal est de 50 000 \$.

(1) transfert de 64 935 livres du quota	= 50,000 \$
vente sur le marché libre de 85 065 livres du quota	= 65 500 \$

(2) transfert de 62 500 livres du quota	= 50,000 \$
vente sur le marché libre de 87 500 livres du quota	= 70,000 \$

C. Quota de base : 200 000 livres (30,77 acres)	Prix la livre			
	0,40 \$	0,60 \$	0,77 \$	0,80 \$
Prime de 500 \$/acre	15,000*	15,000*	15,000*	15,000*
Proportion de 50 % transférée	<u>40,000</u>	<u>50,000**</u>	<u>50,000**</u>	<u>50,000**</u>
Total des paiements admissibles	\$55,000	\$65,000	\$65,000	\$65,000
Vente sur le marché libre (50 %)	<u>40,000</u>	<u>70,000</u>	<u>104,000</u>	<u>110,000</u>
Revenus totaux	\$95,000	\$135,000	\$169,000	\$175,000

* Les primes maximales sont de 15 000 \$.

** Le paiement maximal est de 50 000 \$.

Partie du quota transférée, à 0,60 \$: 83 333 livres; à 0,77 \$: 64 435 livres; à 0,80 \$: 62 500 livres.

ANNEXE III

Témoins

Particulier/Organisation	Date	Fascicule
Anderson, Irene	Le 26 mars 1987	3
Catholic Rural Life Conference : —John Lechowicz, président; —Père John Mooney.	Le 25 mars 1987	2
Comité consultatif sur le tabac : —R. Duckworth, président; —J. Uniacke, directeur de la Recherche au marché, <i>Imperial Tobacco</i> ; —H. Goode, directeur, Acquisition de feuilles et ventes, <i>Imperial Tobacco</i> ; —J. Heffernan, vice-président, Opérations, <i>Rothmans/Benson and Hedges</i> ; —J. Lepine, président, <i>Dibrell Bros.</i> ; —A. Lindsay, président, Conseil de commercialisation du tabac jaune de l'Ontario; —T. Lee, vice-président, Gestion de matériels.	Le 5 mai 1987	7
Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration : —Cal Stotyn, chef, Programme canadien de réorientation des agriculteurs.	Le 11 décembre 1986	1
Committee of Concerned Tobacco Area Municipalities : —Dan Van Londersele, président et conseiller municipal de Delhi; —Remie Miggins, conseiller municipal de Tillsonburg; —Roger Ver Boyst, maire, Ville d'Aylmer.	Le 26 mars 1987	3
Conseil canadien de l'horticulture : —Dan Dempster, vice-président exécutif; —Stephen Whitney, adjoint du vice-président exécutif.	Le 4 mai 1987	7
Conseil canadien des producteurs de tabac : —Christopher Seymours, secrétaire.	Le 5 mai 1987	7
Conseil de commercialisation des producteurs de tabac jaune de la Nouvelle-Écosse : —Gerard Ansems, président; —Greg Webster, vice-président; —Harry Ansems, directeur.	Le 30 mars 1987	4

Conseil de commercialisation du tabac de l'Île-du-Prince-Édouard :	Le 30 mars 1987	4
—Bert Honkoop, président;		
—John Kanters, secrétaire-trésorier;		
—Mike Duggan, secrétaire.		
Conseil de commercialisation du tabac du Nouveau-Brunswick :	Le 30 mars 1987	4
—Pierre Bourque, président;		
—Maurice Maillet, secrétaire-gestionnaire.		
Conseil de commercialisation du tabac jaune de l'Ontario :	Le 26 mars 1987	3
—Richard Bozek, ancien vice-président.		
Edwards, Brian	Le 25 mars 1987	2
Fédération de l'agriculture d'Elgin :	Le 26 mars 1987	3
—Graham Warwick, président.		
Fédération de l'agriculture de Norfolk :	Le 26 mars 1987	3
—Ron Judd, Président;		
—Joseph B. Csubak, premier vice-président;		
—Larry Partridge, deuxième vice-président.		
Fédération de l'agriculture de Norfolk-Ouest :	Le 26 mars 1987	3
—Margaret Marshall, présidente.		
Fédération de l'agriculture du comté d'Oxford :	Le 26 mars 1987	3
—George Fulop, directeur;		
—Judy Fulop, directrice.		
F.H. Jones Tobacco Sales Co. Ltd. :	Le 31 mars 1987	5
—Robert A. Banks, gérant.		
Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, Ministère de l'agriculture :	Le 30 mars 1987	4
—Lynwood MacPherson, M.A.L., représentant le ministre de l'Agriculture;		
—Paul Jelley, gestionnaire, Conseil de Commercialisation de l'Île.		
Gouvernement de l'Ontario, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :	Le 25 mars 1987	2
—Arthur Loughton, gérant, Équipe de réorganisation des cultures.		
Gouvernement du Nouveau-Brunswick, ministère de l'Agriculture :	Le 30 mars 1987	4
—Wayne Buffet, directeur, Direction d'organisation de la commercialisation et de l'inspection.		

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation :	Le 30 mars 1987	4
—J.B. Goit, directeur, Direction des sols et des cultures.		
Homeniuk, Fred and Regina	Le 26 mars 1987	3
L'Honoré d'Autray :	Le 31 mars 1987	5
—Jean-Pierre Asselin, maire.		
Les Industries Harnois Inc. :	Le 31 mars 1987	5
—Yves Harnois, vice-président.		
Jacques, Rosa	Le 26 mars 1987	3
Labytte, Jean-Pierre	Le 31 mars 1987	5
Manary, Carl	Le 26 mars 1987	3
Ministère de l'Agriculture :	Le 11 décembre 1986	1
—Robert G. Ray, directeur, Division des programmes spéciaux, Direction générale du développement agricole;		
—John Vanderburg, gestionnaire du programme, Section du développement des productions végétales;	Le 7 mai 1987	8
—Conrad Pacquette, directeur, Section du développement des productions végétales.		
Ministère de l'Expansion industrielle régionale :	Le 7 mai 1987	8
—Robert Haack, directeur général, Programmes;		
—Robert Morin, directeur, développement régional;		
—Denis De Melto, directeur régional, Direction général des industries des services;		
—Gordon McGregor, gestionnaire, Division des produits végétaux;		
—Jules Halin, analyste principal, Secrétariat du développement régional.		
Ministère de Santé et Bien-être Social Canada :	Le 27 avril 1987	6
—Neil E. Collishaw, chef, Unité des programmes du tabagisme.		
Monteyne, Len	Le 25 mars 1987	2
Murphy, Palmira (Mickey)	Le 26 mars 1987	3
Murray, Michael Jr.	Le 26 mars 1987	3
Office des producteurs de tabac à cigare et à pipe du Québec :	Le 31 mars 1987	5
—Normand Sirard, président;		
—Réjean Bédard, secrétaire.		

Office des producteurs de tabac jaune du Québec :	Le 31 mars 1987	5
—Rolland Cloutier, président;		
—Allan Verkest, vice-président;		
—André Bérard.		
Oxford Local Advisory Committee :	Le 25 mars 1987	2
—Joe Di Giovanni, vice-président.		
Padyk, Leonard	Le 26 mars 1987	3
Programme d'aide de l'Église Unie du Canada :	Le 25 mars 1987	2
—John A. King, agent de ressources rurales.		
Reynaert, Lorraine	Le 26 mars 1987	3
Ryder, Paul	Le 26 mars 1987	3
St-Antoine de Lavaltrie :	Le 31 mars 1987	5
—Jacques Auclair, maire.		
St-Mélanie :	Le 31 mars 1987	5
—Jacques Vincent, maire.		
St-Paul de Joliette :	Le 31 mars 1987	5
—Denis Desrochers, maire.		
St-Thomas de Joliette :	Le 31 mars 1987	5
—René Vincent, maire.		
Spriet, Joseph	Le 30 mars 1987	4
Svirida, Steve Sr.	Le 26 mars 1987	3
Tobacco Curing Systems Ltd. :	Le 26 mars 1987	3
—Robert Boswell, président.		
Tobacco Decline/Industry Strategy Study Committee :	Le 26 mars 1987	3
—Gordon Gibson, président du Conseil municipal de Paris;		
—Hellen Smith, gardienne, comté d'Oxford;		
—Max Steward, président, municipalité de Bayham;		
—Gordon Lee, maire, municipalité de Delhi.		
Tontsch, Ed	Le 26 mars 1987	3
Université de Guelph, Département de la science des cultures :	Le 25 mars 1987	2
—Jack Tanner, présidenté		
—Tom Michaels, professeur adjoint.		
Vanneste, Mark	Le 30 mars 1987	4
Zimmer, Hugh	Le 26 mars 1987	3

ANNEXE IV

Soumissions

NOTA: Le sous-comité a reçu diverses soumissions (articles, mémoires, rapports ou lettres) des groupes et particuliers suivants :

Particulier/Organisme

Banks, Jack W.

Comté d'Oxford

Corporation de la municipalité de Delhi

Corporation de la municipalité de Norfolk

Depesut, Rita

Développement économique Haldimand Norfolk

Gouvernement du Québec – Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Pandeya, R.S.

Préoccupations de santé :

- L'Association pour les droits des non-fumeurs;
- L'Association médicale canadienne;
- L'Association pulmonaire;
- Conseil canadien sur le tabagisme et la santé;
- Elizabeth J. Hall-Findlay;
- Médecins pour un Canada sans fumée;
- La Société canadienne du cancer;
- La Société médicale de la Nouvelle-Écosse.

Robinson, Karen J.

Tobacco Curing Systems Ltd.

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse à ce rapport dans les cent-cinquante (150) jours.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules n° 1 de la 1^{re} session, 33^e législature et fascicules n°s 1 à 8 inclusivement de la 2^e session, 33^e législature du Sous-comité et fascicule n° 32 du Comité permanent qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président du Sous-comité,
HARRY BRIGHTWELL

Le président du Comité permanent,
LEE CLARK

